

# Le Mendulphin

N° 101

Bulletin municipal de SAINT-MOLF - avril 2017



Au programme  
pour 2017

[www.mairie-saint-molf.fr](http://www.mairie-saint-molf.fr)



Élections



Point travaux



Borne électrique

## Nos partenaires

 **Les Filets Bleus**

Presse - Loto - Papeterie - Piles - Photocopies  
Espace Librairie - Cartes postales - Cadeaux

1 rue du Mès • 44350 Saint-Molf  
**Tél. 02 40 62 54 81** • les-filets-bleus@orange.fr

Ouvert tous les jours  
de 7h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

Fermé le mardi et le dimanche après-midi

**Christophe MOUSSET Electricité générale**

3, rue de Bolas • Le Pont des Belles-Filles  
44350 Saint-Molf

Dépannage  
Ventilation



Chauffage  
électrique

cmousetc@aol.com  
**Tél. 06 08 05 92 15**

**MTPF**

Mendulphine Travaux  
Publics et Forestiers

**Frédéric OLIVIER**



olivierfrederic@orange.fr  
06 63 12 05 48 - Fax 02 40 11 81 94  
2 Impasse de la fontaine d'airain - 44350 St Molf

**les p'tits ciseaux**

facebook les p'tits ciseaux



coiffeur visagiste barbier

3 rue du mès  
44350 saint molf  
02.51.16.03.91

## Sommaire

Les actus ..... p. 4

Action municipale..... p. 11

Dossier ..... p. 16

Environnement/Cadre de vie..... p. 18

Social/Santé ..... p. 23

Enfance/Jeunesse ..... p. 24

Intergénérationnel ..... p. 29

Infos pratiques..... p. 30



Directeur de publication : Hubert DELORME  
Responsable de rédaction : Valérie PERRARD  
Assistante de rédaction : Brigitte TESSIER  
Crédit photos : mairie de Saint-Molf et Cap Atlantique  
Impression : LE SILLON - Savenay  
02 40 58 91 24 - www.sillon.fr  
Imprimé sur papier issu de forêts gérées  
durablement avec encres végétales.  
Tirage : 1 300 exemplaires  
Dépôt légal : avril 2017

 **IMPRIM'VERT®**



## Les mots des adjoints

**Embellissement, citoyenneté, convivialité.** À Saint-Molf, nous utilisons ces trois mots pour améliorer notre bien vivre ensemble. Ce printemps, huit familles mendulphines ont planté quelques fleurs sur le domaine public devant leur domicile. Une petite action menée par chacun peut grandement contribuer à améliorer notre cadre de vie. Vous êtes invités à prolonger cette démarche lors de **la prochaine journée citoyenne organisée par la municipalité le 20 mai** (voir en page 13) dans un premier temps et qui sera poursuivie le 16 septembre par une lutte contre le baccharis dans les marais salants.

Retrousser ses manches pour le bien commun et terminer sur un moment de convivialité en partageant un repas, cela symbolise bien notre engagement pour Saint-Molf. Un grand merci à toutes les bonnes volontés qui agissent pour le bien commun.

Marc BREHAT, adjoint en charge du cadre de vie

Le 10 septembre prochain, **la fête du Parc Naturel Régional de Brière** sera accueillie à Saint-Molf sur le site du Bois Pierrot. Cet événement traduit la volonté de notre commune de s'inscrire pleinement dans les orientations de la Charte du Parc et d'assurer la promotion au cœur de la presqu'île des atouts majeurs de Saint-Molf : un paysage exceptionnel, sur le bassin du Mès, des producteurs engagés à défendre la marque Parc, un hébergement touristique qui répond aux orientations définies dans la Charte européenne du tourisme durable.

**Un projet de sécurité routière** est en cours d'élaboration. Celui-ci vise à répertorier l'ensemble des zones à risques de la commune et à étudier les mesures nécessaires à mettre en place pour faire en sorte que les automobilistes et les piétons puissent vivre en pleine harmonie, dans un cadre paisible au cœur de notre cité. Pour ce faire, intelligence, bon sens, respect, discipline et attention aux autres seront des valeurs qui viendront soutenir notre démarche.

Didier PLANÇON, adjoint en charge de l'urbanisme et des affaires sociales

Dans le domaine de l'enfance jeunesse, **la mutualisation est toujours au rendez-vous**. Les quatre communes du Pays Blanc (Mesquer, Piriac, Saint-Molf et la Turballe) se sont retrouvées autour de nouveaux projets pour le relais parents - assistantes maternelles. En mai, pour la deuxième année, la microcrèche et le service enfance de Saint-Molf participeront à des temps forts autour de la petite enfance (voir page 25).

À chaque période de vacances scolaires, le club des aînés les Amitiés Mendulphines et les enfants du centre de loisirs se retrouvent pour participer à des jeux en commun, des lectures... et partager un bon goûter. Ces rencontres intergénérationnelles sont très appréciées, toute personne souhaitant y participer est la bienvenue !

Virginie BLAFFA-LECORRE, adjointe en charge de l'enfance jeunesse

Saint-Molf a **un tissu associatif très riche et varié** qui apporte aussi bien du divertissement que du sport, de la détente, du partage de savoirs, des valeurs...

Or, à chacune des assemblées générales, un message revient de manière incessante et lassante qui vient à décourager parfois ceux qui sont pleinement investis : le manque de bénévoles, la difficulté à renouveler les membres des bureaux. En effet, sans bureau, une association ne peut fonctionner.

Maintenant, imaginez Saint-Molf sans association ! Je pense sincèrement que personne ne le souhaite !

Par ce message, je viens vous solliciter pour donner de votre temps, de votre bonne humeur, solliciter vos bonnes mains, votre savoir-faire pour le partager auprès des 25 associations présentes à ce jour sur Saint-Molf et qui manquent de bénévoles.

J'émet ce vœu cher pour 2017 : que beaucoup entendent ce message important afin de les rejoindre, de leur prêter main-forte, de les remercier pour tout ce qu'elles apportent à notre commune.

Emmanuel BIBARD, adjoint en charge de la vie associative et sportive et du développement touristique

**Faire vivre la culture en milieu rural est à la fois un choix et un devoir pour notre municipalité.** Maintenir l'accès à une « bibliothèque pour tous » gérée par une équipe de bénévoles disponibles est un atout pour les mendulphins. En partenariat avec les jeunes du Club Juniors, un « livre-service » va bientôt venir compléter de manière originale l'offre d'accès à la lecture (voir page 25).

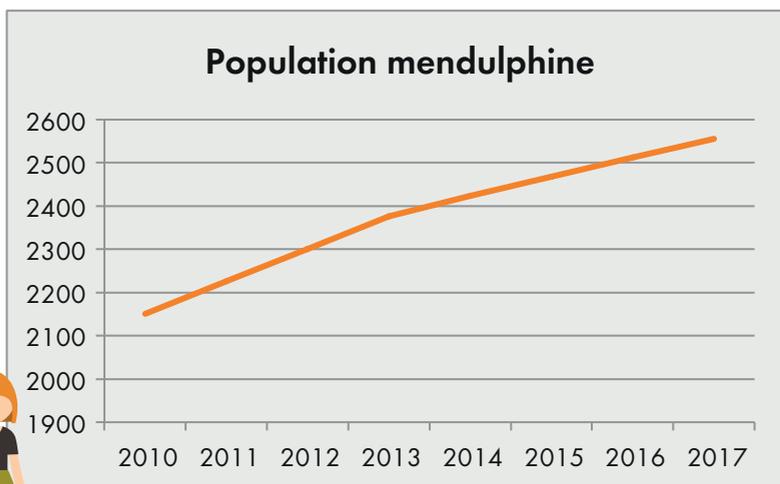
Ouvrir les portes de la chapelle Saint-Germain et de la salle du conseil municipal permet de soutenir, d'encourager les jeunes artistes amateurs et de promouvoir les artistes confirmés. À chaque saison, différentes expositions d'intérêt général sont ouvertes gracieusement au public. N'hésitez pas à venir les découvrir tout au long de l'année !

Valérie PERRARD, adjointe en charge de la vie culturelle et de la communication

## Population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017

La commune compte 2 556 habitants au total, dont 2 495 pour la population municipale (= résidents permanents), et 61 pour la population comptée à part (= personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

La population a augmenté de près de 19 % depuis 2010, soit 406 habitants de plus qu'il y a 7 ans.



## Un centre d'incendie et de secours mutualisé pour Saint-Molf/Mesquer

Le 21 janvier, à Mesquer, a eu lieu en grande pompe l'inauguration du Centre d'Incendie et de Secours du Mès, fusion des centres de Mesquer et Saint-Molf pour un service efficace mutualisant moyens humains et matériels. Le CIS du Mès accueille désormais 35 sapeurs-pompiers. Il est opérationnel depuis le 9 janvier 2017.

Une centaine de participants a assisté à la passation de commandement entre les lieutenants Michel GAUTREAU faisant valoir ses droits à la retraite, et Fabrice LEVAZEUX prenant ses

fonctions de chef de centre. Décorations et promotions s'en sont suivies, le tout orchestré par le Colonel Laurent FERLAY, directeur départemental du SDIS de Loire-Atlantique.

Cette cérémonie émouvante concrétise une réflexion menée depuis 2012.

Quant aux bâtiments municipaux libérés sur la commune de Saint-Molf, rue de la Roche Blanche, ils vont faire l'objet d'une étude visant à utiliser au mieux ce patrimoine communal disponible.



## Mouvements dans le personnel communal

- ▶ **Linda MISSE**, qui était en disponibilité depuis 2013 pour suivre son conjoint dans les Alpes-Maritimes, a obtenu une mutation auprès de la commune de Saint-Paul-de-Vence.
- ▶ **Alexandra CHAPRON** à l'accueil voit son contrat prolongé pour 2017.
- ▶ Audrey DELANOUE en congé maternité est remplacée à l'accueil par **Alice-Anne BAUMAL** (elle participera notamment à la préparation des élections)
- ▶ **Magali DEQUIPE** a été mutée à Cap Atlantique dans le cadre du transfert de la compétence tourisme. Elle reste mise à disposition de la mairie deux jours par semaine où elle va continuer à travailler notamment sur les manifestations et la communication.
- ▶ **Emmanuel CHESNIER** a intégré l'équipe des agents techniques.
- ▶ Merci à **Ludovic Jouault** qui a travaillé plusieurs années au sein de cette équipe technique et qui suit à présent un autre chemin professionnel.



Encadrement et nouveaux agents

- ▶ Au service animation (enfance jeunesse et restaurant scolaire), **Sandrine NALIN** a été recrutée dans le cadre d'un emploi aidé par l'État, et **Jean ARIÑO** remplace Anne MAURICE pendant son année de disponibilité.



### Carnet rose :

Audrey a donné naissance le 7 mars à une petite Juliette. Félicitations à la maman et au papa.

## 2017 Année électorale

### Les dates à retenir

- **Élection présidentielle** les dimanches 23 avril et 7 mai, à partir de 8h00 et exceptionnellement pour cette élection jusqu'à 19h00.
- **Élections législatives** les dimanches 11 et 18 juin de 8h00 à 18h00.

### Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Faites une procuration !

Les demandes de procurations sont trop souvent effectuées au dernier moment ce qui pose des difficultés aux services de police, de gendarmerie ainsi qu'à la mairie pour la réception et l'enregistrement des procurations sur les listes d'émargement.

#### L'essentiel à savoir :

- Quand : Les procurations sont à établir **le plus tôt possible, à tout moment de l'année** ;
- Où : au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. Le mandataire (électeur qui reçoit procuration) doit être inscrit dans la même commune que le mandant (électeur qui donne procuration) ;
- Possibilité d'établir une procuration **pour une période déterminée** (durée maximale d'un an).

Attention ! Pour être prise en compte, une procuration doit parvenir en mairie au plus tard la veille du scrutin.

En savoir plus : Service-Public.fr, rubrique Particuliers > Vos droits

### Au sujet de la carte électorale !

- En 2017 année de refonte électorale, tous les électeurs mendulphins seront destinataires courant avril d'une nouvelle carte électorale ;
- Si vous n'avez pas reçu votre carte avant le scrutin, votre adresse était peut-être incomplète ou inexacte. Les cartes non distribuées seront tenues à disposition dans les bureaux de vote et pourront être remises sur présentation d'une pièce d'identité.



- Une carte d'électeur perdue ne vous empêche pas d'aller voter. Néanmoins, si vous le souhaitez vous pouvez avant les élections demander à la mairie une attestation d'inscription sur les listes électorales.

### Pièce d'identité obligatoire pour voter à Saint-Molf (commune de plus de 1 000 habitants)

#### Elle peut être :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Liste des autres pièces d'identité valides en mairie, sur Service-Public.fr et dans les bureaux de vote

### Vous n'êtes pas de nationalité française ?

Un électeur européen inscrit sur les listes communales et/ou européenne peut voter en France, mais uniquement pour les élections européennes et les municipales. Par conséquent **pour les élections présidentielle et législatives de 2017, un électeur européen ne peut pas voter.**

### Vous souhaitez participer au dépouillement des résultats ?

La commune est toujours en recherche de scrutateurs pour aider au dépouillement à la clôture des bureaux de vote. Si vous êtes âgés de plus de 18 ans et êtes inscrits sur la liste électorale, vous pouvez vous faire connaître en mairie (par téléphone, mail ou courrier) ou le jour du scrutin auprès des élus qui tiennent le bureau de vote.

Les maires sont sollicités par de nombreux candidats à l'élection présidentielle 2017 pour obtenir des parrainages en nombre suffisant afin de pouvoir se présenter. M. Delorme, maire de Saint-Molf, a fait savoir en conseil municipal du 26 septembre 2016 qu'il ne souhaitait pas s'engager dans le parrainage d'un des candidats.

## Une borne de recharge pour véhicules électriques à Saint-Molf

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique (Sydela) déploie actuellement un schéma de mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques sur tout le département. Vingt et une communes, dont Saint-Molf, sont concernées par ce projet. Pour ce faire, le conseil municipal a transféré la compétence « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables » au Sydela et approuvé les travaux d'installation de cette borne sur le domaine public communal. Le site de la Roche Blanche, au droit de la salle des sports, a été retenu pour l'implantation de cet équipement (sur la dalle béton en bordure de voirie).

La totalité des travaux est prise en charge par le Sydela. Cette borne de recharge devrait être opérationnelle au printemps.

### ► Comment ça marche ?

Seul le temps de charge est payant.

### ► Plus d'infos sur sydego.fr

Ce site permet de s'inscrire gratuitement au service et de recharger son compte « abonné », de visualiser la localisation des bornes, de connaître leur disponibilité en temps réel, de réserver son créneau horaire de recharge.

Des imprimés explicatifs seront disponibles à l'accueil de la mairie.



Site de la Roche Blanche



## Tourisme

### ► Office de tourisme de Saint-Molf

#### ► Le mot du président de l'association

Parmi les diverses modifications d'attributions des compétences entre les collectivités locales, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) adoptée en 2015 rend obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'exercice de la compétence tourisme par l'intercommunalité (Cap Atlantique pour Saint-Molf).

De ce fait, les différents Offices de Tourisme (OT) de la presqu'île (quel que soit leur statut) seront amenés à se dissoudre au cours du premier trimestre 2017.

Ce sera le cas pour l'OT associatif de Saint-Molf (existant depuis 1987). 30 ans c'est jeune pour « mourir » mais nous n'avons pas le choix ! C'est une assemblée générale extraordinaire de l'association qui a entériné la dissolution.

La forme juridique retenue par Cap Atlantique étant la SPL (Société Publique Locale), les membres dirigeants sont exclusivement des élus communaux (pour Saint-Molf, Sonia POIRSON). Cette forme juridique exclut de fait les bénévoles des OT associatifs actuels. Par conséquent, l'interlocuteur pour tout ce qui touche au tourisme (notamment pour les hébergeurs) est désormais le service tourisme de l'intercommunalité.

Magali travaille à présent les mardis, jeudis et vendredis au siège de l'OT intercommunal à la Baule au sein du service des ressources

humaines. Les lundis et mercredis, elle est présente en mairie au service des associations mendulphines et en charge des dossiers de manifestations (entre autres).

Pour pouvoir continuer à organiser le marché de Noël, les membres du conseil d'administration de l'OT ont créé une nouvelle association dénommée « Noël en Fête ». Il n'y aura donc pas d'interruption en 2017 et les années suivantes pour les mendulphins, les visiteurs et les exposants.

Je tiens à remercier tout particulièrement Magali pour qui cette dernière année a été un peu compliquée, avec beaucoup d'incertitudes et d'interrogations sur son devenir.

Remerciements aussi à tous les bénévoles du conseil d'administration de l'OT (ceux de maintenant mais aussi à tous ceux qui se sont succédés au fil des années).

Je n'oublie pas non plus les bénévoles qui n'appartenaient pas au conseil d'administration mais qui nous apportaient une aide précieuse pour toutes nos manifestations. Nous comptons toujours sur eux pour les marchés de Noël à venir.

Bernard SCORDIA,

Président de l'Office de Tourisme associatif de Saint-Molf

## ► Saint-molf bien représentée dans la nouvelle organisation intercommunale

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), le transfert à Cap Atlantique de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le choix a été fait d'une organisation reposant sur une société publique locale (SPL Bretagne Plein sud). Ce type de société commerciale a la particularité d'avoir un actionariat regroupant des collectivités locales. Son conseil d'administration est composé de représentants des actionnaires publics.

Cette société aura pour double mission :

- d'être l'office de tourisme communautaire (OTC)
- de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique ainsi que l'animation touristique du territoire.

L'actionnaire majoritaire est Cap Atlantique. **La crainte était que Saint-Molf soit peu représentée car faisant partie des « petites » communes du territoire malgré des atouts indéniables.**

Tout d'abord j'ai été désignée par le conseil municipal de Saint-Molf pour représenter la Commune au sein de cette assemblée spéciale. Emmanuel BIBARD a été désigné pour me suppléer à ces fonctions en cas d'empêchement.

Saint-Molf est un des dix-huit membres de l'assemblée spéciale réunissant les actionnaires qui, en raison du niveau moins élevé de leur participation au capital social (1 600 € pour Saint-Molf, sur un capital total de 270 000 €), ne disposent pas d'une représentation directe au sein du conseil d'administration de la SPL.

Lors de cette assemblée spéciale, les 18 membres issus des communes de Cap Atlantique, de la Région, de Départements et de communautés de communes voisines, devaient désigner leurs quatre représentants au conseil d'administration de la SPL.

Face aux maires du Croisic, de Batz-sur-Mer, des élus du Poulguen et de la Turballe, des représentants de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau, du Département du Morbihan et de la Région des Pays de la Loire, j'ai décidé de me porter candidate afin de représenter au mieux les plus petites communes du secteur. J'ai été élue pour être un des quatre représentants de cette assemblée spéciale au conseil d'administration.

**Pour Saint-Molf, intégrer le conseil d'administration permettra d'être acteur du développement et de contrôler au plus près les actions entreprises.** Nous bénéficierons de toutes les compétences et de tous les moyens mis à la disposition de cette structure.

M. Didier Plançon a été désigné quant à lui par le parc naturel régional de Brière pour le représenter au sein du conseil d'administration de la société publique locale « Bretagne Plein Sud ». Il y siègera donc au côté de Sonia Poirson.



## ► Un accueil touristique rénové à Saint-Molf

Pour 2017, l'accueil touristique est transféré en mairie dans le but de répondre au mieux aux demandes. Notre responsable Magali DEQUIPE a trouvé sa place au sein du nouvel office de tourisme communautaire et continuera de répondre aux visiteurs et aux associations.

La mairie dispose par ailleurs de nouveaux affichages dédiés au tourisme afin de renforcer la diffusion des actualités et renseignements même en période de fermeture du bureau d'information touristique.

Plus d'infos sur les périodes et horaires d'ouverture : [mairie-saint-molf.fr](http://mairie-saint-molf.fr) (rubrique la commune > l'office de tourisme)

## ► La mutualisation des moyens pour accroître l'efficacité du développement de la stratégie touristique :

- Exercer les missions d'office de tourisme (accueil, information, promotions touristiques, commercialisation de prestations de services touristiques)
- Réaliser et exécuter des études et missions répondant au besoin du développement et de la promotion touristique.
- Élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme (services touristiques, exploitation d'installations culturelles touristiques et de loisirs).

Sonia POIRSON, conseillère municipale, membre du conseil d'administration de l'office de tourisme communautaire



## Lycée Kerguézec : un partenariat renouvelé avec la mairie

### ► Hervé Pibarot, nouveau directeur depuis septembre 2016

Après dix années en tant que chef d'une petite exploitation de montagne en polyculture-élevage, puis cinq années d'enseignement en école maternelle et élémentaire, Hervé Pibarot entre dans l'enseignement agricole privé en septembre 1991. Successivement chef d'établissement dans l'Aveyron puis à Derval, il a fait sa rentrée en septembre 2016 au lycée Kerguézec. Il y a découvert une équipe très dynamique, passionnée par l'enseignement et innovante dans ses propositions pédagogiques. De nombreux projets sont en cours.

### ► Les vœux du maire : un exercice grandeur nature !

En 2017 les élèves de Kerguézec ont de nouveau assuré le service lors de la cérémonie des vœux à la population. Encadrés par M<sup>me</sup> Courbebaïsse, leur enseignante en restauration, ils ont pu ainsi s'exercer à leur futur métier. Qu'ils en soient de nouveau chaleureusement remerciés.

Ça s'est passé à Saint-Molf



4 octobre : Rencontre inter-école



16 octobre : Un arbre pour l'avenir



8 novembre : Mise du soutien scolaire personnalisé



5 décembre : Journée nationale des morts pour la France à Saint-Nazaire



15 et 16 octobre : Expo champignons



27 octobre : Goûter intergénérationnel



11 novembre : Commémoration



18 décembre : Crèche vivante

# Les actus



5 janvier: Vœux au personnel



22 décembre: Goûter pour le club des amitiés mendulphines



20 janvier: Cérémonie des vœux



9 janvier: Départ des sapeurs-pompiers vers le CIS de Mesquer



21 janvier: Inauguration du CIS du Mès



22 janvier: Repas des aînés



28 janvier: Sainte Barbe



17 février: Goûter intergénérationnel avec les enfants de l'accueil



4 mars: Expo l'Art au Féminin

## La fête du parc 2017

Le Bois Pierrot, c'est un petit coin de paradis, connu de tous les mendulphins, il est aussi l'espace privilégié des grandes fêtes qui font rayonner la commune de Saint-Molf au-delà de ses frontières administratives.

C'est en toute logique et forte des expériences réussies menées dans ce lieu emblématique que la commune de Saint-Molf s'associe cette année au Parc naturel régional de Brière pour y organiser la prochaine fête annuelle du Parc.

La Fête du Parc est une manifestation itinérante qui réunit chaque année, en septembre, plusieurs milliers de personnes curieuses de mieux connaître leur territoire.

L'occasion de **découvrir l'originalité et les richesses de Saint-Molf**, grâce à un programme varié de **sorties nature, spectacles, animations, découvertes des produits et savoir-faire**.

Des rencontres inédites, gratuites et accessibles à tous et à toutes.



Une autre vie s'invente ici



Une fête du Parc pour se distraire, pour en savoir plus, pour apprendre en s'amusant, pour être acteur de son territoire, pour vivre un moment en famille au plus proche de la nature et pour mieux comprendre la vie au cœur d'un Parc naturel régional !

Vous avez une animation ou une activité à proposer ou vous souhaitez participer à cet événement en tant que bénévole, contactez-nous au 02 40 91 68 68 ou par mail : [a.launay@parc-naturel-briere.fr](mailto:a.launay@parc-naturel-briere.fr)

Côté programme, tous les détails seront disponibles sur le site du Parc naturel régional de Brière dès le mois de juillet :

[www.parc-naturel-briere.com](http://www.parc-naturel-briere.com)

Rendez-vous le **dimanche 10 septembre de 11 h00 à 18 h00**, sur le site du BOIS PIERROT à SAINT-MOLF pour **LA FÊTE DU PARC - 11<sup>e</sup> édition**.  
(dès 8 h00 pour certaines balades)



## Point travaux

### ► Sécurisation du parking poids lourds de la Roche Blanche

Suite à plusieurs actes de vandalisme sur les véhicules, de transport scolaire notamment, stationnés sur le parking de la Roche Blanche, la municipalité s'est engagée à sécuriser le site par la mise en place d'un éclairage. Ce dispositif muni de deux projecteurs se déclenche par un détecteur de présence. Montant des travaux : 5 900 €



## “ Circulation et stationnement des bus scolaires sur la commune : le mot du Maire

« J'ai eu ces derniers mois de nombreux échanges avec Lila Presqu'île et le transporteur en charge des circuits scolaires. La commune prescrit le stationnement de tous les poids lourds, y compris les autocars, sur le parking dédié de la Roche Blanche. De même il est demandé aux chauffeurs de n'emprunter que les voies inscrites dans les circuits officiels. Sont en jeu la sécurité de circulation et de stationnement de tous les usagers (certaines rues ou routes sont inadaptées pour des autocars), le coût d'entretien des voies, la tranquillité dans les villages et la préservation de nos paysages. L'intérêt général des mendulphins se trouve ici confronté à des intérêts particuliers. Sans vouloir stigmatiser ni les chauffeurs ni les organisateurs des transports, il est de mon ressort de veiller à l'ordre public. Je resterai donc très attentif dans les prochaines semaines à trouver des solutions qui limitent les risques et nuisances pour les habitants tout en ne compromettant pas la desserte de la commune par les transports collectifs ».

### ► Restaurant scolaire

En raison de délais administratifs et techniques, le démarrage des travaux (extension des sanitaires enfants et vestiaire pour le personnel) initialement prévu en novembre 2016 est repoussé au printemps 2017 (durée estimée : 6 mois). Une partie de la cour du restaurant scolaire sera momentanément inaccessible pendant les travaux. Les parents pourront se tenir informés en consultant les affichages des écoles et du service enfance, et sur le site internet de la mairie.

### ► Réfections de voirie 2016

Les travaux de confortement à Kergaillo et la Croix de Bois et la mise en œuvre d'enrobé à Kercadoué ont été réalisés en décembre 2016. La seconde phase qui concernait la réfection des voies des secteurs la Lande et les Mares, la réhabilitation du parking au droit de la salle des sports et l'aménagement d'un trottoir en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) a été finalisée début mars. Montant de ce programme : 142 420 € pour un linéaire traité de 1,2 km Pour le secteur les Mares la commune d'Herbignac a participé à hauteur de 50 % soit 10 560,50 €. Entreprise mandatée : CHARIER TP  
La réfection de la rue du Maréchal-Ferrant est reportée au mois de juillet voire septembre. Cette opération est tributaire de l'avancée des travaux de redimensionnement du réseau d'eaux pluviales dont Cap Atlantique est le gestionnaire.



### ► Curage de fossés 2016

Les fossés des secteurs suivants ont été curés et re-calibrés : rue du Boscot et rue de Bolas, Kerhudal, Montpignac, Kercadoué et Trébrezan. Montant de ce programme : 14 185 € pour un linéaire traité de 6 km  
Entreprise mandatée : DUPIN TP



## Communiqués du Maire

### ► Position de la commune lors du vote de Cap Atlantique pour l'acquisition du petit séminaire de Guérande

Le Conseil communautaire de Cap Atlantique a adopté le 27 octobre dernier (par 36 voix pour, 11 contre et 2 abstentions) l'acquisition par la communauté d'agglomération de l'ancien petit séminaire de Guérande. Cette acquisition d'un montant d'environ 4 millions d'euros coûtera environ 2,2 millions à l'intercommunalité (le reste étant payé à hauteur de 500 000 € par la Région et le solde par la commune de Guérande). Cette acquisition est justifiée par le caractère exceptionnel de ce bien situé à l'épicentre du territoire et qui représente un patrimoine qu'il aurait été coupable d'abandonner.

La sécurisation du site (entretien minimum des toitures) va prochainement faire l'objet d'études de même que son utilisation future.

Cap Atlantique va devoir trouver les ressources pour financer un investissement conséquent qui devra répondre aux besoins des



Crédit photo Cap Atlantique

habitants des 15 communes (l'objectif sera vraisemblablement culturel : conservatoire de musique mais également d'autres activités d'intérêt communautaire).

C'est un projet de longue haleine qui se fera en plusieurs étapes et où les subventions des collectivités et de l'État seront recherchées.

En raison de l'intérêt communautaire de ce projet les deux élus de Saint-Molf au conseil communautaire ont voté en faveur de cette acquisition. Saint-Molf défend toujours auprès de Cap Atlantique, au titre des grands projets, la réalisation d'une salle sur la commune à vocation communautaire dédiée à l'escalade et autres activités ne pouvant être pratiquées par ailleurs.



Crédit photo Cap Atlantique

### ► Sécurité publique : une collaboration active de la gendarmerie

En liaison avec les services de la gendarmerie, la commune a sollicité des interventions ponctuelles de leur part (outre le service permanent sur demande).

► Demande d'intervention avec contrôle d'usage de stupéfiants à la demande du maire avec autorisation du procureur de la République (avec chien spécialisé). Ce contrôle a été réalisé en fin d'année dernière. Il n'y a pas eu de résultat significatif mais la population concernée est maintenant avertie que ce type d'opération est susceptible d'être renouvelée. Nous attirons l'attention de tous

qu'outre le caractère illégal, la consommation de stupéfiants par les jeunes de la commune est également un problème de santé publique pour lequel nous sommes tous concernés.

► Contrôle de vitesse (cinémomètres), sur demande en fonction des heures et des lieux où le plus de dépassements est constaté (rue de l'océan, dans les hameaux). Le non-respect des limitations de vitesse est une forme d'incivilité qui menace la quiétude et la sécurité des mendulphins.

## Deuxième édition de la journée citoyenne en 2017

En 2016, la première journée citoyenne (action nationale à l'initiative de l'Association des Maires de France) a eu lieu au Bois Pierrot où de nombreuses actions ont été réalisées (nettoyage du site, taille d'arbres et arbustes, broyage des branches et paillage devant le bar avec le broyat obtenu, plantation d'arbustes, réalisation de deux tables de pique-nique, petites réparations dans le bar...

Pour 2017, plusieurs actions sont envisagées dans différents lieux de la commune, sur des initiatives communales ou d'associations. En voici une description succincte :



- Construction d'un ou deux barbecues maçonnés pour le Bois Pierrot. Suite à la réalisation de tables de pique-nique, il paraît intéressant de réaliser un barbecue pour que chacun puisse profiter de ce site naturel pour venir pique-niquer entre amis en pouvant faire quelques grillades. Il existe ce genre d'équipement dans de nombreux sites en France et à l'étranger qui sont souvent très utilisés. Il est possible de compléter un peu le nettoyage du site réalisé en 2016 à cette occasion.

- Désherbage manuel et embellissement du cimetière. Le cimetière est encore aujourd'hui désherbé chimiquement et la municipalité souhaite y mettre fin dans l'esprit de la loi sur l'interdiction d'utilisation des pesticides. Les cimetières constituent une exception à cette interdiction mais il est possible de le désherber sans polluer, donc allons-y pour protéger notre environnement. Des démonstrations de matériels utilisables chez soi seront également réalisés à ce moment pour que chacun puisse s'en inspirer pour faire évoluer ses propres pratiques (les pesticides seront interdits pour les particuliers en 2019, il est utile de s'y préparer). En complément de ce nettoyage, nous réaliserons des plantations de vivaces pour embellir ce lieu de recueillement sans augmenter significativement l'entretien du site.

- Coupe de baccharis à proximité des marais salants. À la demande de paludiers, il nous a paru intéressant d'associer les mendulphins à la lutte contre cette plante invasive qui abîme les talus des marais et porte atteinte à la biodiversité très particulière présente sur ces sites. Cette action consisterait à couper les sujets de baccharis et laisser les branches sur site pour servir d'abri à certains animaux et oiseaux (article sur le baccharis p19).

Les travaux seront réalisés en matinée et seront suivis d'un repas pris en commun car la partie conviviale de la démarche est aussi importante que les travaux eux-mêmes.

La journée citoyenne 2017 aura lieu le samedi 20 mai pour les trois premières actions et le samedi 16 septembre pour la lutte contre le Baccharis qui ne peut pas se faire en mai, période de nidification des oiseaux.

### • Renseignements et inscriptions :

- À l'accueil de la mairie
- Au 02 40 62 50 77
- [accueil@saintmolf.fr](mailto:accueil@saintmolf.fr)

Plus d'infos sur les points de rencontre, horaire de début des travaux : affichage en mairie et dans les villages et sur le site internet de la mairie.



Bois Pierrot

## Jardins fleuris

Cette année, le jury passera en juin afin de mieux pouvoir apprécier les plantations pérennes en complément du fleurissement saisonnier. La composition paysagère du jardin entre en compte dans la notation, l'utilisation et le bon entretien des arbres et arbustes, la transparence et la qualité des clôtures, la modération dans l'imperméabilisation des sols, la tolérance pour la flore sauvage et la réduction de l'emploi des pesticides feront partie des critères de notation. Le jury juge les jardins et balcons visibles de la rue. Faites-vous plaisir et faites plaisir aux passants en embellissant votre cadre de vie.



## sécurisation des points d'arrêt bus scolaires



Pour faire suite à des signalements d'insécurité pour les arrêts situés sur les voies départementales, la commune a saisi à plusieurs reprises le syndicat des transports Lila Presqu'île, organisateur des transports scolaires (collèges et lycées) sur notre territoire. Après des visites sur site, des travaux ont été entrepris sur deux arrêts (Pont Clin et Kervolan) par les services du Département, gestionnaires de la voie concernée. Les principales actions menées ont pour objectif d'informer les automobilistes qu'un arrêt de bus se trouve sur leur parcours et que cet arrêt est fréquenté par des enfants dans le cadre des transports scolaires (panneaux et marquage au sol avec zébras jaunes).



## Rencontrez vos élus

<b>Hubert DELORME</b>	Maire - Président du CCAS	le samedi matin sur RDV Exceptionnellement après 18 h 30 sur RDV
<b>Marc BREHAT</b>	1 <sup>er</sup> adjoint Cadre de Vie	sur RDV
<b>Didier PLANÇON</b>	2 <sup>e</sup> adjoint Urbanisme et Habitat et aux Affaires Sociales	le lundi ou sur RDV
<b>Virginie BLAFFA-LECORRE</b>	3 <sup>e</sup> adjointe Enfance Jeunesse	sur RDV
<b>Emmanuel BIBARD</b>	4 <sup>e</sup> adjoint Vie Associative et Sportive, Développement Touristique	sur RDV
<b>Valérie PERRARD</b>	5 <sup>e</sup> adjointe Communication et Vie Culturelle	sur RDV

Prenez rendez-vous en contactant l'accueil de la mairie 02 40 62 5077 ou [accueil@saintmolf.fr](mailto:accueil@saintmolf.fr)

## Les décisions de vos élus

Ci-dessous une sélection de délibérations votées par les conseillers municipaux lors des réunions de septembre 2016 à mars 2017. Consulter les comptes-rendus complets des réunions : [www.mairie-saint-molf.fr](http://www.mairie-saint-molf.fr), rubrique Action Municipale > les conseils municipaux. Lors du conseil municipal du 6 février, Benoît Bonnel a fait part de sa décision de démissionner de son mandat en raison de la perte de souveraineté des communes et du fait qu'il ne se sentait plus à même de poursuivre cette tâche. Le conseil municipal compte désormais 16 membres.

### ■ PATRIMOINE

#### ■ Intégration dans le domaine public de voiries du lotissement du verger

Fixation de la longueur de voirie publique communale à 41 072 mètres, après intégration de l'ensemble rue des Pluviers/impassé des Avocettes (Voie secondaire permettant de relier deux axes communaux : rue des Tadornes et rue des Judelles. Cette continuité d'itinéraire permet également de soulager le trafic sur la rue de l'Océan.

### ■ TOURISME

#### ■ Taxe de séjour : modification des tarifs et de la période de perception

Dès lors qu'une augmentation des tarifs n'impacte pas les hébergeurs mais les résidents, et que cette augmentation ne représente individuellement que de très faibles sommes, le conseil municipal a décidé d'augmenter l'ensemble des tarifs et de porter la période de perception de la taxe de saisonnière à l'année complète, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le détail des tarifs et les modalités de la taxe de séjour sont consultables en mairie et sur le site internet rubrique Action municipale > les finances > la fiscalité

### ■ INTERCOMMUNALITÉ

#### ■ Révision statutaire de cap atlantique – nouvelles compétences

Approbation de la modification des statuts de Cap Atlantique. Les transferts de compétences des communes vers Cap Atlantique sont imposés par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) :

#### > COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

À Saint-Molf, le Parc d'Activités du Mès était déjà géré par Cap Atlantique. Ce transfert de compétence n'aura donc pas de conséquence pour la commune. Didier Plançon reste l' élu en charge du suivi de la commercialisation des espaces libres du Parc, il participe aux réunions de Cap Atlantique où sont étudiées les candidatures de commerçants ou artisans, il apporte le soutien de la Municipalité au porteur de projet de supermarché.

- promotion du tourisme, dont la **création d'offices de tourisme**

“

Cap Atlantique est en charge de l'office de tourisme à compter de 2017. Plus d'infos page 7.

> EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : compétence pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil (grands passages mais aussi désormais groupes familiaux)

“

La municipalité est particulièrement attentive à la gestion de cette compétence transférée. Le Maire s'est personnellement beaucoup impliqué dans la mobilisation des acteurs locaux mais aussi nationaux suite aux trois envahissements successifs qu'a connus Saint-Molf en 2016. Pour 2017, la commune investit pour sécuriser les terrains du Pont Clin et du Bois Pierrot afin de limiter au maximum les intrusions indésirables. Des actions en justice, bien que coûteuses, seront systématiquement intentées en cas d'installation illicite.

#### ■ Adoption du projet de schéma de mutualisation de Cap Atlantique

Avis favorable émis sur ce premier schéma (imposé par la loi) qui doit permettre de répondre aux enjeux de demain en optimisant l'organisation des services publics entre Cap Atlantique et les communes (optimisation des dépenses de fonctionnement et mutualisation pertinente des effectifs).

### ■ DIVERS

#### ■ Tarifs communaux année 2017

- Recondution des tarifs précédemment votés le 17/05/2016
- Création d'un tarif de 50 € semaine pour la location de la chapelle Saint Germain, pour des événements culturels sur la période de septembre à juin de chaque année. Les recettes issues de ces locations seront injectées dans le budget culturel de la commune.
- Création d'un tarif « bois vrac livré sur la commune ».
- Création d'une gratuité pour la location des salles du centre culturel en cas d'obsèques.

Les tarifs sont consultables en mairie et sur le site [mairie-saint-molf.fr](http://mairie-saint-molf.fr), rubrique Pratique/ma mairie en ligne

## L'essentiel du budget de la commune

### Quelle évolution depuis 2010 ?

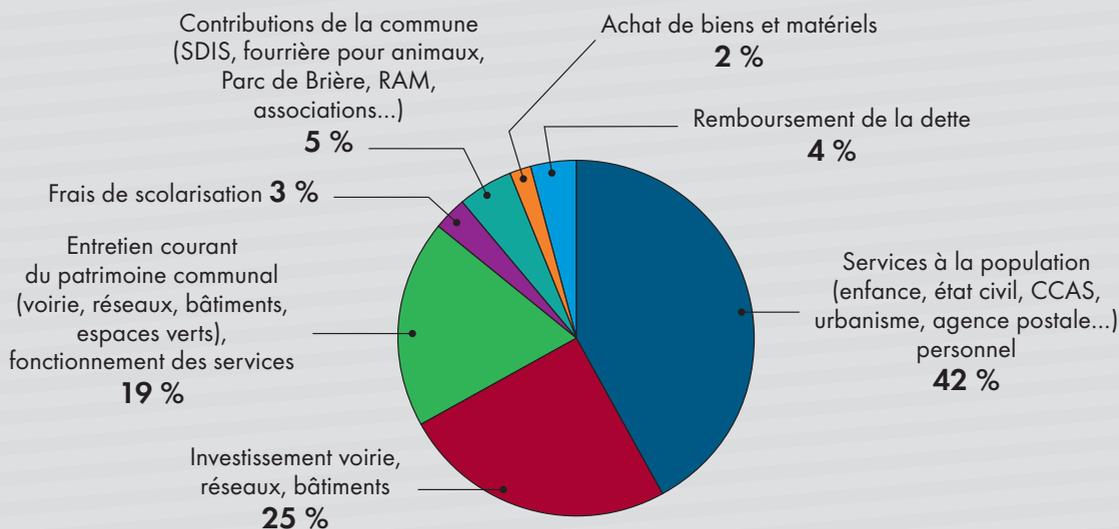
- Population mendulphine + 17 %
- Dépenses de fonctionnement globales de la commune + 18 %  
dont charges de personnel + 16,5 %
- Recettes de fonctionnement globales de la commune + 8 %  
dont dotations de l'État - 1,2 %



### Le budget 2016 en un coup d'œil

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Total dépenses par habitant
Recettes	2 126 925,04 €	966 706,52 €	<b>3 093 631,56 €</b>	
Dépenses	1 985 964,98 €	838 295,37 €	<b>2 824 260,35 €</b>	1 051 €
Solde	+ 140 960,06 €	+ 128 411,15 €	<b>+ 269 371,31 €</b>	

### La répartition des dépenses



### À retenir de 2016

Économies réalisées sur les fluides (électricité, combustibles, carburant) : - 13 % entre 2015 et 2016, en raison notamment du changement de la chaudière de la salle de la Roche Blanche et de l'achat de gaz via un groupement de commandes avec d'autres communes.

Les opérations d'investissements (rue de la Roche Blanche et restauration scolaire notamment) ont été aidées à hauteur de 38 % par des financeurs extérieurs (État, Département, Cap Atlantique). La commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer le reste à charge.

### Les perspectives pour 2017

Poursuite de la recherche systématique de soutiens financiers pour pouvoir concrétiser les projets d'investissement de la commune (60 000 € de subventions demandées restent en attente de réponse en mars 2017)

Approfondissement des possibilités de mutualisation avec les communes voisines pour des achats (tondeuse autoportée) ou des prestations (marquages au sol sur voirie) en commun.

## Au programme pour 2017

### ► Entretien annuel de la voirie :

135 000 € pour la réfection des voiries communales  
 10 000 € pour le marquage au sol  
 10 000 € pour le curage des fossés  
 Le fauchage des accotements sera assuré par les agents communaux.

### ► Rue du Languernais

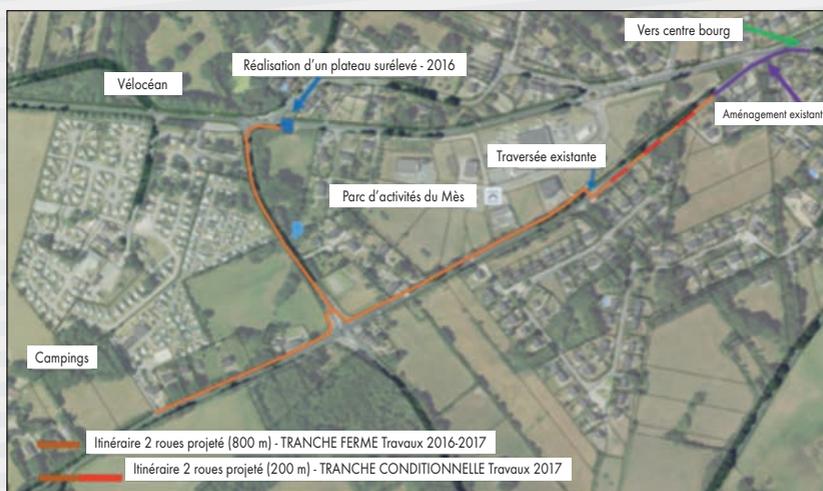
Aménagement d'un cheminement piéton et réalisation d'une chicane - montant estimé : 30 000 € (travaux prévus dans le cadre de l'aménagement du lotissement pour lequel la copropriété a déjà versé à la commune une participation de 10 000 €).

### ► Rue de l'Étang

Mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) - montant estimé : 22 000 €. Ce projet peut bénéficier d'une subvention de 6 375 € soit 35 %.

### ► Cheminement doux reliant le camping de l'Île de Kernodet à la rue du Mès

Montant estimé : 260 000 €. Ce projet bénéficie de subventions significatives à hauteur de 70 % du montant global des travaux.



► **Ajout de points lumineux** dans les villages et aux points d'arrêt des cars scolaires, à la suite d'un état des lieux réalisé en 2016 - montant estimé 15 000 €.

### ► Acquisition d'un nouveau radar pédagogique mobile

Montant estimé 3 680 €. Ce radar sera alimenté par énergie solaire et transmettra automatiquement les résultats des contrôles en mairie. Il s'agit d'un équipement d'amélioration de la sécurité routière.

### ► Salle des sports

- Suite et fin de la réfection des vestiaires 1 et 2 y compris les sanitaires - montant estimé : 12 500 €
- Mise en accessibilité PMR - montant estimé 39 500 € \*
- Création d'un cabinet d'aisances complet adapté aux personnes handicapées
- Remplacement des blocs-portes par un bloc-porte tiercé de largeur 1,40
- Aménagement d'un surbaissé sur les guichets du hall, salle de sports et restauration
- Aménagement d'équipement dans les vestiaires
- Installation de sièges, barres d'appui dans les douches et repositionnement de la robinetterie à hauteur inférieure à 1,30 m
- Rampe d'accès aux douches
- Adaptation du mobilier pour sanitaires (barre horizontale...)
- Repositionnement d'urinoirs
- Remplacement des menuiseries intérieures pour permettre un passage de 80 cm

### ► École de la Roche Blanche

- Mis en accessibilité PMR - montant estimé : 29 000 € \*
- Remplacement des radiateurs - montant estimé : 20 200 €
- Poursuite de l'équipement informatique (tableaux numériques et vidéoprojecteurs) - montant estimé : 20 000 €
- Réfection du sol et traitement phonique d'une salle de classe - montant estimé : 5 510 €
- Sécurisation de l'enceinte de l'école (interphones et ouverture à distance des portails des cours) - montant estimé : 15 000 €

\* les travaux de mise en accessibilité de l'école de la Roche Blanche et de la Salle des sports représentent un total de 68 500 € - leur réalisation est subordonnée à l'obtention des subventions sollicitées : 41 200 € (dotation d'équipement des territoires ruraux et réserve parlementaire du sénateur Vaugrenard) + 26 477 € (fonds de soutien de l'État à l'investissement local).

### ► Secteur de la Roche Blanche

Étude d'aménagement global - montant estimé : 3 000 €

### ► Église

Réfection du support des cloches (la structure métallique très érodée doit être changée rapidement) - montant estimé : 2 000 €.

### ► Cimetière

Implantation d'un troisième columbarium (travaux urgents, il reste très peu d'alvéoles dans le columbarium existant) - montant estimé : 4 150 €.

## Urbanisme

### Les dernières actus du PLU

Le conseil municipal a approuvé la **modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme** le 6 février 2017.

Cette procédure de modification, dite « classique », avait pour objet :

- de modifier certaines orientations d'aménagement
- de supprimer 5 emplacements réservés
- de mettre à jour le règlement graphique
- de corriger le règlement écrit

Comme annoncé dans le Mendulphin de l'automne 2016, l'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 25 novembre. À l'issue de ses permanences, le commissaire enquêteur a adressé un rapport au Maire et émit un avis favorable à l'adoption de cette modification n° 2 du PLU.

Cette modification va permettre de débloquer des projets d'aménagement (le Languernais 2, la zone de la Chapelle, etc.) et de corriger le règlement. Ces évolutions vont faciliter l'instruction des dossiers présentés par les mendulphins.

Dossier complet consultable en mairie et sur le site internet [mairie-saint-molf.fr](http://mairie-saint-molf.fr) (rubrique pratique > cadre de vie > urbanisme).

*Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à ce travail, les membres de la commission Urbanisme, les personnes publiques associées,*



Didier PLANÇON

*l'Agence Citte Claes qui nous a accompagnés pendant la durée de la procédure.*

*Le PLU n'est pas un document figé dans le temps, il sera donc amené à être régulièrement modifié en fonction notamment des projets d'installation économique qui pourront être présentés à la commune.*

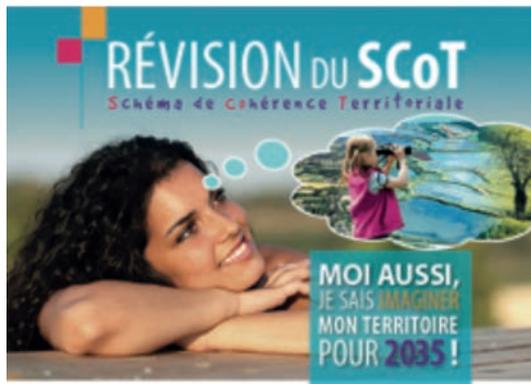
Le 6 février également, **le conseil municipal s'est opposé à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur Cap Atlantique.** La disparité des communes, leurs tailles, leurs environnements, leurs identités et caractéristiques sociologiques sont à ce jour jugées incompatibles avec un PLU qui puisse répondre aux attentes de toutes les collectivités de la presqu'île.

### Les recours contre le PLU rejetés

La cour administrative d'appel de Nantes a notifié à la commune le 15 février le rejet des derniers recours contre le PLU approuvé en février 2013.

### Dernière ligne droite pour le SCoT

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le Conseil communautaire de Cap Atlantique sera soumis pour avis au conseil municipal des 15 communes courant avril. L'enquête publique aura ensuite lieu en fin d'été 2017. Tous les documents seront consultables en mairie.



### Une dynamique qui se confirme à Saint-Molf

	Permis de construire accordés		Déclaration d'intention d'aliéner (ventes)	Déclarations préalables accordées	Certificats d'urbanisme		Total actes délivrés
	total	dont résidences principales et locatifs			d'information	opérationnels	
2015	32	23	59	57	93	22	263
2016	32	24	64	58	108	25	287
Evolution	0 %	+4,3 %	+8,4 %	+1,7 %	+16,1 %	+13,6 %	+9,1 %

Plusieurs programmes de construction sont actuellement en cours d'instruction et viennent confirmer les signaux de relance des projets d'urbanisme constatés sur l'ensemble de l'année 2016.

Saint-Molf reste une commune attractive, appelée à se développer sur les prochaines années.

Nous vous invitons à nouveau à contacter le plus en amont possible le service urbanisme en mairie et l'adjoint délégué pour vous accompagner sur la réalisation de vos projets.

Didier PLANÇON,  
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme

## Obligations des propriétaires d'entretenir leur terrain

Le défaut d'entretien des terrains privés peut entraîner la prolifération d'espèces nuisibles ou envahissantes, qu'elles soient animales (rats...) ou végétales (liseron, chardon...). Cela est source de désagrément pour les voisins et dégrade le cadre de vie général de notre commune. Outre les obligations légales, chacun est invité à entretenir son terrain, qu'il soit nu ou bâti. Faucher, tondre et désherber régulièrement peut éviter le recours à des produits de traitement, non seulement coûteux mais aussi polluants et bientôt interdits pour les particuliers (voir article page 20). Les règles de bon voisinage nécessitent de rester attentif aux points suivants :

- nettoyer et entretenir ses espaces verts,
- éviter de stocker sur son terrain des déchets de toute sorte (épaves, matériaux de construction, tôles amiantées, etc.),
- tailler régulièrement ses haies et éviter qu'elles ne débordent sur le domaine public et sur les propriétés voisines.

### ► Bon à savoir :

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Si ces branches vous causent des nuisances, vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. En revanche si des racines, des ronces ou des brindilles empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

► **La haie d'un voisin vous paraît trop haute ?** Renseignez-vous auprès du service urbanisme en mairie sur les règles applicables dans notre commune (Plan Local d'Urbanisme).

### ► Un terrain voisin est en friche, que faire ?

Si le propriétaire est connu, vous êtes invité à entrer vous-même en contact avec lui. Si une demande orale ne suffit pas, dans un deuxième temps vous pourrez utilement lui adresser un courrier. En cas de refus persistant ou si vous ne connaissez pas le propriétaire, dès lors qu'un préjudice vous est causé vous êtes invités à le signaler en mairie.

*Le maire est investi du pouvoir de contraindre tout propriétaire d'une parcelle de terrain en état manifeste d'abandon d'effectuer sur la propriété des travaux d'entretien, lorsque celle-ci est située en zone d'habitation ou à une distance de 50 mètres des dites habitations. Si la contrainte reste sans suite, le maire mandatera une entreprise qui effectuera les travaux aux frais du propriétaire.*

*À noter : le Maire ne peut intervenir que si l'existence d'un risque important est démontrée (notamment sanitaire).*

*Il ne doit pas s'agir d'une simple querelle de voisinage. Dans ce cas, les propriétaires privés sont invités à régler l'affaire devant le juge civil.*

### ► Attention !

Le brûlage à l'air libre, y compris des déchets verts (tontes de pelouse, feuillages, branches...) est par principe interdit par arrêté municipal du 3 octobre 2014.

La pratique la plus responsable en matière d'élimination des déchets verts et encombrants est le recours à l'une de déchetteries intercommunales, la plus proche de notre commune étant celle de Piriac-sur-Mer (plus d'infos : service déchets de Cap Atlantique 02 51 76 96 16).

Votre terrain est boisé ? Avant d'abattre un arbre, il convient de se renseigner auprès de la mairie. Certains terrains sont situés en zone protégée, toute intervention est alors soumise à autorisation.

Un effort de chacun permettra de développer le bien-être de tous.

## La lutte contre le baccharis nécessite la mobilisation de chacun !

Si tout le monde a entendu parler de la jussie en Grande Brière, le territoire de la commune est menacé par le baccharis, une autre plante invasive. On appelle invasive une espèce exotique, introduite artificiellement, qui colonise d'importantes surfaces grâce à une reproduction active. Les faibles pressions des prédateurs et l'absence de concurrents efficaces lui permettent de dominer les espèces locales. Dotée d'une forte capacité d'adaptation aux milieux, elle est de plus particulièrement difficile à éliminer.

Arrivé d'Amérique du Nord, le baccharis a été abondamment utilisé dans les parcs et jardins mais a depuis colonisé les marais salants, les terres agricoles en friche, les délaissés de routes, les bordures des dépressions humides au sein des dunes. Il gagne actuellement le bocage et la Grande Brière Mottière. Chaque pied femelle adulte de baccharis peut produire jusqu'à un million de graines par an.

Le baccharis cause de nombreux préjudices tant au niveau économique (haies brise-vent empêchant l'évaporation du sel dans les marais salants) qu'au niveau de la biodiversité (fermeture du milieu, concurrence avec les espèces locales...).

Toutes les communes de Cap Atlantique concernées cherchent à limiter la colonisation du baccharis, comme de nombreux paludiers, associations,



Crédit photo Cap Atlantique

chasseurs... En effet, une action collective et généralisée est la seule solution pour espérer contenir le développement de cette espèce.

**La coupe annuelle a minima avant fructification en septembre ou l'arrachage des baccharis par chaque propriétaire permettrait de rapidement limiter l'extension de l'espèce.**

Un règlement européen de 2014, complété en 2016, interdit la détention de l'espèce. Il sera prochainement transcrit dans le droit français par un décret d'application de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Pour en savoir plus sur les espèces végétales invasives : fascicule disponible en mairie et sur le site [cap-atlantique.fr](http://cap-atlantique.fr), rubrique Environnement/espèces dommageables.

## Un cours d'eau traverse ou longe ma propriété, qui doit l'entretenir ?

Un cours d'eau traverse ou longe ma propriété, qui doit l'entretenir ? Nombreux sont les administrés qui s'interrogent sur l'entretien de la végétation des cours d'eau et de leurs berges.

### ► Les devoirs du propriétaire

Le code de l'environnement précise que le propriétaire riverain est tenu à un « entretien régulier du cours d'eau, notamment par enlèvement des dépôts, embâcles\* et débris, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ». L'entretien doit viser à maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux, assurer la bonne tenue des berges et contribuer à son bon état écologique.

Pour pallier l'entretien déficient dont souffrent de nombreux cours d'eau, une collectivité territoriale peut se substituer aux riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général par arrêté préfectoral.

\* accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau.



À Saint Molf, la voirie et les jardins sont entretenus sans pesticides depuis de nombreuses années déjà. Il ne reste plus que le désherbage sélectif des terrains de football et le désherbage du cimetière pour lesquels sont encore utilisés quelques pesticides. Cela reste autorisé mais très encadré. Cette année, nous allons arrêter complètement l'utilisation de désherbants chimiques dans le cimetière. Pour initier cette démarche, la municipalité propose aux mendulphins qui le souhaitent, lors de la journée citoyenne qui aura lieu le 20 mai, de venir essayer des méthodes alternatives aux pesticides dans notre cimetière (voir article journée citoyenne).

### ► Les pesticides interdits dans tous les jardins en 2019

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. Les produits de biocontrôle, ceux qualifiés à faible risque et ceux autorisés en agriculture biologique pourront encore être utilisés. Pour adopter dès maintenant des techniques de jardinage écologique en prévision de l'interdiction des produits phytosanitaires, consultez le site de référence pour jardiner sans pesticide : [jardiner-autrement.fr](http://jardiner-autrement.fr) pour les agriculteurs : [www.ecophytoic.fr](http://www.ecophytoic.fr)

**ZÉRO PESTICIDE**  
C'EST MILLE FOIS MIEUX POUR LA PLANÈTE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017  
La loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics)

Depuis plusieurs années déjà, la commune entretient autrement les abords de voiries, les espaces verts, les terrains sportifs. Pour la majorité des habitants, la présence d'une biodiversité ordinaire au pied des arbres et sur les trottoirs évoque le manque d'entretien, en lien avec une perception négative (les « mauvaises herbes »).

### ► Intégrons tous une nouvelle représentation de la nature !

À compter de 2017, c'est la loi qui impose désormais aux communes de ne plus utiliser de produits phytosanitaires chimiques. Si des techniques alternatives sont utilisées dans de nombreuses communes, cette transition doit aussi être accompagnée de l'acceptation par tous de la présence d'herbes ainsi que d'une végétation spontanée et moins maîtrisée au sein de l'espace public.



Ce site a pour but d'accompagner le monde agricole dans la mise en œuvre de la protection intégrée contre les ennemis des cultures et ainsi de faire évoluer les pratiques vers une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

## Rentrer sa poubelle : éviter les vols et respecter le voisinage !



Pour faire suite au constat de nombreux vols de poubelles sur le territoire, veillez à rentrer votre bac au plus vite après la collecte ! rappel des consignes : votre bac doit être sorti la veille du jour de collecte et présenté poignée tournée vers la rue. La collecte s'effectue entre 5 h 00 et 14 h 00.

Après la collecte, ne laissez pas votre bac sur la voie publique. Il s'agit d'une question de sécurité (risque de vol du bac, entrave à la

circulation sur les trottoirs, risque de chute du bac en cas de grands vents), mais aussi de salubrité (odeurs qui peuvent attirer les animaux) et plus généralement de respect du cadre de vie collectif.

Vous êtes absent le jour de la collecte ? Pourquoi ne pas demander à un voisin de sortir puis rentrer votre bac... plutôt que de lui faire subir la présence prolongée d'une poubelle sous ses fenêtres ! Il se présentera bien une occasion pour vous de lui rendre également un service !

## Restauration de la mare de la fontaine Oudon



La mare de la fontaine Oudon a fait l'objet d'une restauration à l'automne 2016. Ces travaux ont été réalisés par Cap Atlantique avec le soutien financier de la région des Pays de la Loire par l'intermédiaire du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV).

Cette restauration a été réalisée en deux temps :

- Réouverture de la mare par débroussaillage et bûcheronnage, afin de redonner de la lumière à la pièce d'eau et limiter les apports en matière organique (feuilles, branches...);
- Curage de la mare « vieux fond-vieux bord » pour enlever la vase. Un reprofilage de la berge Nord en pente douce a également été réalisé afin d'augmenter la diversité de profondeurs d'eau et faciliter le déplacement des amphibiens comme les grenouilles, crapauds, tritons et salamandres.

### IMPORTANT

Afin de garantir la réussite de cette restauration, il est nécessaire de respecter certaines règles :

- Préserver les habitants de la mare : ne pas déranger ou pêcher les amphibiens (protégés en France);
- Laisser les espèces animales et végétales recoloniser naturellement la mare : ne pas introduire de poissons, de tortues et autres plantes d'aquarium, qui déséquilibreraient l'écosystème de la mare et feraient disparaître les espèces les plus rares;
- Maintenir les berges ouvertes en n'effectuant aucune plantation : un entretien régulier sera assuré par les services communaux;
- Préserver la qualité de l'eau en n'y déversant aucune substance, aucun matériau et aucun déchet.

Pour plus d'informations : <http://www.mairie-saint-molf.fr/> • <http://www.cap-atlantique.fr/> • <http://www.paysdelaloire.fr/>



Ponde de Grenouille agile; Grenouille rieuse; Pélobyte ponctué; Larve de Salamandre tachetée (photos Cap Atlantique)



La « Fête des Voisins » est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui peuvent désormais régner même dans notre petite commune. Dans une société où se développe le repli sur soi et la peur de l'autre, connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble.

La date à retenir : **vendredi 19 mai 2017**  
Plus d'infos : [www.voissinssolidaires.fr](http://www.voissinssolidaires.fr)





## Mesures de protection de la colonie de chauves-souris de l'église

Sur sollicitation du Groupe Mammalogique Breton qui suit depuis plusieurs années une colonie de 15 grands murins dans le clocher de l'église de Saint-Molf, le conseil municipal a demandé fin 2016 au Préfet de prendre un arrêté pour protéger cette espèce utile à l'environnement. La commune s'engage ainsi à préserver leur habitat, sans charge financière particulière (maintien des combles et du toit en l'état actuel de quiétude et d'obscurité, engagement à ne pas faire de travaux dans les combles pendant la période de reproduction, à ne pas traiter la charpente avec des produits chimiques, à ne pas obturer les voies d'accès pour les chauves-souris...).

**Le saviez-vous ?** Toutes les espèces de chauve-souris sont protégées par un arrêté ministériel du 17 avril 1985 (interdiction de les détruire, capturer, enlever, naturaliser et perturber intentionnellement). Le Grand Murin (*Myotis myotis*) est de plus protégé au niveau européen. C'est une des espèces les plus menacées de France.

La colonie présente dans le clocher bénéficie de combles spacieux et calmes. La plupart des colonies de cette espèce sont en église. Découverte en 2010, cette petite colonie de 11 adultes et 7 jeunes est fragile. 8 autres colonies ont été recensées en Loire-Atlantique.

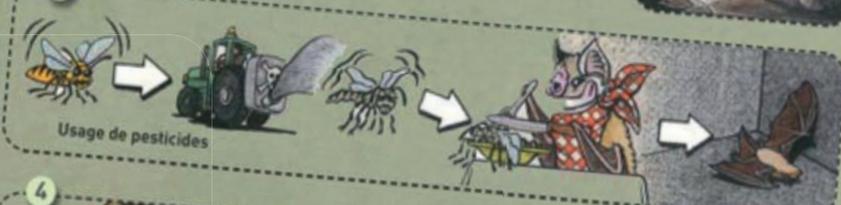
### Les causes de disparition

- 

Accès aux gîtes supprimés, emmurés, grillagés, jointoyés

Vandalisme, réveil en hiver

Produits toxiques pour le traitement des charpentes
- 

Dérangement dans les gîtes de reproduction et d'hibernation
- 

Usage de pesticides
- 

Arbres creux abattus
- 

Modification des paysages, destruction des haies, des talus, remembrement, urbanisation
- 

**Croyances-superstitions**  
Les chauves-souris sont encore victimes de mauvaise réputation. Elles ne s'accrochent pas dans les cheveux, ne portent pas malheur, et ne sucent pas le sang.



## Accueil familial thérapeutique adultes 44

### Revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le taux horaire du SMIC brut est revalorisé de 0,93 % pour atteindre 9,76 € de l'heure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le montant mensuel du SMIC est ainsi porté à 1 480,27 € bruts par mois pour un temps plein.

**Recrutement de familles d'accueil** à temps plein pour accueillir des adultes présentant un handicap psychique stabilisé et ne disposant pas de suffisamment d'autonomie pour vivre seuls. Les familles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les équipes médico-psychologiques du service. Elles sont embauchées dans le cadre d'un contrat de travail de droit public avec salaire, indemnisation pour frais, formation continue, congés.

**Contacteur: ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE ADULTES  
Forum d'Orvault**  
36, rue Jules Verne - 44700 ORVAULT  
Tél. 02 40 48 65 28  
aft.nantes@ch-blain.fr



## La Caisse Primaire d'Assurance Maladie vous informe

### Changeons de regard sur les médicaments génériques!

Efficaces, sûrs et économiques, les médicaments génériques représentent un progrès majeur pour notre système de santé. Présents depuis 20 ans en France, ils ont trouvé leur place dans les pratiques de santé. Pour autant, certains d'entre nous restent encore méfiants à leur égard.

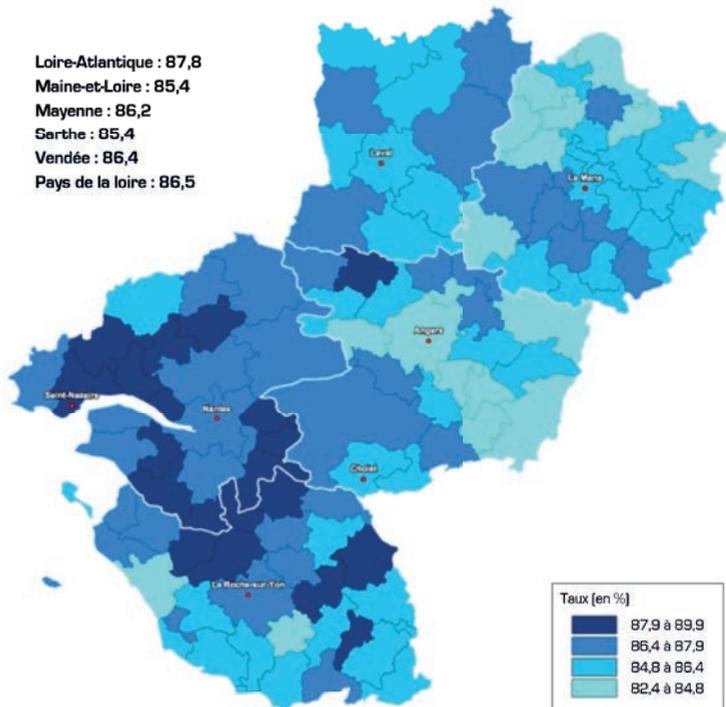
**Utiliser les médicaments génériques,  
c'est l'affaire de tous!**

En moyenne, les médicaments génériques sont **30 % moins chers que les médicaments d'origine**. Entre 2010 et 2014, **7 milliards d'euros d'économies ont ainsi pu être réalisés** grâce aux médicaments génériques, contribuant ainsi à financer le remboursement de nouveaux médicaments efficaces mais onéreux, contre l'hépatite C ou les cancers par exemple. L'utilisation des génériques permet ainsi de garantir l'accès à l'innovation et aux soins pour tous.

**Les Pays de la Loire se placent en 1<sup>re</sup> position** en termes de délivrance de génériques, avec un taux de 86,5 % au 30 septembre 2016. Ce taux atteint même 87,8 % en Loire-Atlantique. La progression de l'utilisation des génériques repose sur **la mobilisation de chaque acteur du parcours de soins**. Des actions vont être menées en priorité sur les territoires dont les résultats sont moins bons, en partenariat avec l'Assurance Maladie, les médecins et les pharmaciens.

### Taux de délivrance de médicaments génériques par communauté de communes de résidence des patients dans la région des Pays de la Loire 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016

Loire-Atlantique : 87,8  
Maine-et-Loire : 85,4  
Mayenne : 86,2  
Sarthe : 85,4  
Vendée : 86,4  
Pays de la Loire : 86,5



SOURCE : SIAM/ERASME  
boîtes de médicaments appartenant au répertoire conventionnel des génériques du 30 juin 2015 (mise à jour au 30 juin 2016) délivrées auprès des ressortissants du régime général (hors SLM) de la région et remboursées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016



## Animation sportive départementale vous connaissez ?

Loire  
Atlantique

• En période scolaire, pour les 6-11 ans : des sports de découverte variés par cycle de 6 séances : sports collectifs, athlétisme, sports de raquette, roller, baseball, kinball, tir à l'arc...  
Toute l'année à Saint-Molf, les mardis soirs de 17h00 à 19h30 à la salle des sports.

• Pendant les vacances scolaires, pour les 7-14 ans : des stages gratuits sont proposés.  
Coût 10 € + certificat médical (si vous n'étiez pas inscrit la saison précédente)  
Inscription et recherche de stage sur : [loire-atlantique.fr/animationsportive](http://loire-atlantique.fr/animationsportive)  
L'éducateur sportif remplaçant : Anthony DAVID Port. 06 86 45 82 95



La Caf et les Relais assistants maternelles de Loire-Atlantique invitent les 14 500 assistantes maternelles du département à une **journée d'échanges et de rencontres, le samedi 30 septembre 2017 à La Beaujoire.**

Contacts : 06 72 09 69 48 • [ramdupaysblanc@mairielaturballe.fr](mailto:ramdupaysblanc@mairielaturballe.fr)

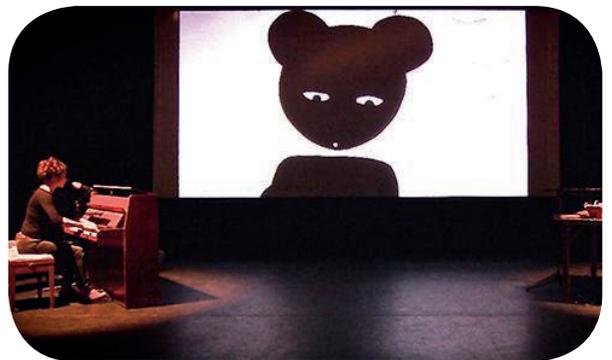
## Les petits en sortie !

C'est avec enthousiasme que « les plus grands » de la crèche ont assisté le 19 octobre au ciné concert « Elle est où la lune ? » au centre culturel Athanor à Guérande. Chaussures aux pieds, manteaux sur le dos, c'est avec impatience que ces artistes en herbe attendent le minibus afin de se rendre au spectacle.

Keliah, Louise, Sacha, Stefan, Timaël et Valentin ont pu assister avec émerveillement au voyage d'étranges personnages échappés des poèmes de Paul Claudel.

Deux musiciennes bruiteuses accompagnent ce périple sur grand écran, elles donnent voix et musique à cette histoire avec humour et poésie.

Une fois le spectacle terminé, les enfants ont pu profiter d'un petit goûter et c'est avec l'estomac bien rempli qu'ils ont repris le chemin de la crèche...



## Service enfance

### Deux nouveaux animateurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier Jean Ariño remplace Anne Maurice qui a choisi de prendre une disponibilité pendant un an. Sandrine Nalin intervient au restaurant scolaire et remplace Guillaume Paillet à l'animation des accueils périscolaires et de loisirs.



### Un service réorganisé

La coordination enfance jeunesse assurée par Gwenaëlle Perrin englobe désormais le restaurant scolaire et les Atsem de l'école de la Roche Blanche en plus de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs, du club junior et de l'espace jeunes. Elle reste la directrice du centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Guillaume Paillet est positionné comme directeur pédagogique enfance. Il est à présent responsable direct de l'accueil périscolaire et des temps d'activités périscolaires des mardis et vendredis (école de la Roche Blanche) ainsi que du centre de loisirs les mercredis et un mois l'été.

Najib Taga reste directeur pédagogique jeunesse (club juniors et espace jeunes).

### Les temps forts de 2017

- samedi 1<sup>er</sup> avril : pêche aux poissons au Bois Pierrot
- en mai : participation aux « rendez-vous de la petite enfance » (plus d'infos ci-contre)
- dernière semaine de juin : portes ouvertes de l'accueil et des temps d'activités périscolaires
- en début d'année scolaire (septembre-octobre) : renouvellement de la rencontre inter-école pour les élémentaires de la Roche Blanche et de Saint François

### Simplification des formalités pour les familles

Après la mise en place depuis 2013 du document unique d'inscription pour l'ensemble des services enfance jeunesse, la mise en ligne sur le site internet de la mairie de l'ensemble des formulaires et informations pratiques, l'application d'une tarification au taux d'effort conduisant à une participation de chaque famille à hauteur de ses ressources réelles, 2017 verra la possibilité pour les familles de recevoir leurs factures par courrier électronique et de les payer soit par prélèvement (qui avait été suspendu en raison du changement de logiciel) soit directement auprès du service enfance jeunesse (et non plus au trésor public à Guérande).

> Plus d'infos : [mairie-saint-molf.fr](http://mairie-saint-molf.fr), rubrique « pratique », enfance jeunesse

## Les rendez-vous

### de la petite enfance - 2<sup>e</sup> édition

La microcrèche et le service enfance de Saint-Molf, en partenariat avec les communes de Mesquer, la Turballe et Piriac, organisent du 9 au 20 mai « les rendez-vous de la petite enfance ».

Les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents, mais aussi les professionnels de la petite enfance vont pouvoir se retrouver autour d'événements communs : une exposition sensorielle à Piriac, une journée festive à Mesquer, une bougeothèque, des conférences, des ateliers yoga ou massages...

À noter dans vos agendas : le café des parents sur le thème du sommeil, le samedi matin 20 mai à la Récré Multicolore à Saint-Molf (une garde d'enfants gratuite est proposée sur place).

Plus d'infos : consulter l'agenda sur le site internet de la mairie. Le programme complet sera disponible en mairie, au service enfance jeunesse et à la microcrèche.



### Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales

Le conseil municipal a approuvé le renouvellement du contrat d'objectifs et de financement avec la CAF. Les actions financées au titre de la nouvelle période 2016-2019 sont les mêmes que celles inscrites dans le contrat précédent : accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement, club junior, espace jeunes, microcrèche, poste de coordination enfance-jeunesse, formations BAFA-BAFD. Subvention annuelle globale versée par la CAF à la commune en vertu de ce contrat : 62 935 €.

## Les temps forts à venir

### pour les juniors et les jeunes

#### Si on partait camper ?

Comme tous les ans le service jeunesse organise un camp de 4 nuits et 5 jours. Ouvert aux jeunes des années 2002, 2003 et 2004, il se déroulera du lundi 31 juillet au vendredi 4 août. Les années précédentes seules 7 places étaient disponibles. Devant la demande en 2017 il est organisé pour 12 jeunes. Ils pourront découvrir ou redécouvrir le plaisir des activités de pleine nature et avoir la joie de partager ceci avec un groupe de potes !

#### Le livre service, un projet partagé

En collaboration avec la bibliothèque associative de Saint-Molf, les jeunes du club juniors participent à l'élaboration du projet avec la confection d'une armoire : « le livre service ». Une méthode sympathique d'échanger gratuitement ou de mettre à disposition des livres pour tous les mendulphins et accessible à tous les âges. Cette armoire sera installée au printemps sur la place Camille Berthe.

#### Le tiercé playback de retour !

La 10<sup>e</sup> édition de ce spectacle initié par les jeunes sera présentée le vendredi 23 juin 2017 au centre culturel à partir de 19 h 30. Entrée gratuite et ambiance assurée !

## École de la Roche Blanche : programme 2017

- **Tennis** pour les CP et CE1, période du 3 janvier au 6 février. Encadrés par Dominique ils sont devenus de véritables champions
- **Piscine** pour les GS et CP à partir du 30 mars
- **Retour du professeur de musique** pour toutes les classes à partir du 6 mars. Chaque classe a établi des projets spécifiques.
- **Sortie USEP gymnastique pour les CM1 et CM2 au Croisic le 23 janvier 2017** avec les écoles de Mesquer (1 classe), de La Turballe (2 classes) et du Croisic (1 classe). Journée de découverte



des nombreux agrès de gymnastique (barres asymétriques, poutre, anneaux, cheval d'arçon, rubans...). Les enfants ont été très intéressés. La plupart n'a jamais fait de gymnastique. La journée était encadrée par l'animateur sportif du Croisic également professeur d'EPS. La présence de nombreux parents était nécessaire : chacun des 18 ateliers était pourvu d'un adulte.

- **Sortie USEP gymnastique pour les MS à la Baule le 2 février.**



Rencontre gymnastique au Croisic



Gymnastique à la Baule



### ► Projet commun à toutes les classes : le château sous toutes ses formes

- Pour les CM1 et CM2 du 6 au 9 juin voyage scolaire en direction des châteaux de la Loire avec logement au château de Thuisseau à Montlouis-sur-Loire (37). Visites et ateliers au programme : château de Chenonceau, le Clos Lucé à Amboise, château et forêt de Chambord, château de Blois, la Fondation du Doué à Blois, château de Cheverny avec le musée Tintin, château d'Angers.
- Les enfants se sont investis dans diverses actions pour diminuer le prix du voyage : vente de plateaux avec le portrait de tous les

enfants, vente de brioches des rois, vente de tickets de tombola avec des gros lots (tablette 9 pouces, drone, caméra embarquée, kit bluetooth...). Les 3 meilleurs vendeurs ont été récompensés avec un lot à choisir : Camille PAJOLEC : 48 tickets vendus - a gagné une enceinte nomade, Andgèle DROGUE : 40 tickets vendus - a gagné un casque audio, Vinciane BARRIERE : 30 tickets vendus - a gagné une montre

### ► Projet école numérique

Comme annoncé dans le Mendulphin de l'automne 2016, l'école a été dotée d'un chariot mobile connecté de 12 ordinateurs.

Le partenariat mis en place avec l'académie a pour objectifs de :

- permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation, via des équipements numériques mobiles associés à des services ;
- intégrer ces équipements, services et ressources numériques dans les pratiques quotidiennes des enseignants et des élèves, pour

mettre le numérique au service d'usages pédagogiques innovants ;

- mettre à la disposition des équipes de terrain un accompagnement technique et pédagogique adapté à leurs besoins ;
- évaluer les utilisations des équipements, services et ressources numériques ainsi que les pratiques pédagogiques qui en découlent ;
- valoriser ces usages à travers la collecte, l'analyse et la diffusion des retours d'expérience.

### ► Une fermeture de classe envisagée à l'école de la Roche Blanche

Au vu des effectifs prévisionnels de début d'année, l'Académie envisage la fermeture d'une classe élémentaire. Les élus de Saint-Molf vont rencontrer l'inspectrice de l'Éducation nationale M<sup>me</sup> Rozier le 24 avril pour défendre le maintien des 8 classes actuelles, en raison de la dynamique démographique de la commune et des projets de construction prévus à court terme.

- **N'attendez pas pour inscrire vos enfants à l'école!** Quelle

que soit l'école choisie, publique ou privée, à Saint-Molf ou ailleurs, l'affectation des postes d'enseignants est décidée plusieurs mois avant la rentrée scolaire.

- **En cas de souhait d'inscription dans une commune autre que celle où vous résidez**, une dérogation doit être demandée en mairie. Formulaire disponible en mairie, au service enfance jeunesse et sur [mairie-saint-molf.fr](http://mairie-saint-molf.fr) rubrique Pratique > Enfance > Vie scolaire

## Nouveautés à l'école Saint-François

### ► Départ de Madame Élisabeth RENAUD Agent spécialisée des écoles maternelles (Asem)

Le 16 décembre dernier, nous avons dit au revoir à Élisabeth qui a travaillé à nos côtés pendant 18 ans comme Asem en maternelle. Durant toutes ces années, nous avons apprécié ses nombreuses qualités. Sa jovialité, sa complicité avec les enfants mais aussi son autorité naturelle ont fait qu'elle a toujours tissé des relations exceptionnelles avec les élèves de l'école qu'ils soient grands ou petits. Les enfants savaient toujours où la trouver que ce soit pour soigner un petit bobo, lui faire une confiance ou tout simplement se faire câliner.

Merci Élisabeth pour tout ce que tu as apporté à l'équipe enseignante, aux parents et aux enfants. Nous te souhaitons une belle et longue retraite avec Gérard, tes enfants et tes petits-enfants.



### ► Des nouveaux visages à l'école Saint-François

2 nouvelles personnes ont commencé à travailler à l'école le 3 janvier 2017.

Camille FOUQUET remplace Élisabeth RENAUD comme Asem en maternelle et de Céline GUERRIER a été recrutée pour travailler dans la classe des GS/CP principalement. Cependant elle intervient aussi dans la classe des CE et des CM pour les arts visuels et autres activités.



Camille Fouquet et Céline Guerrier

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre école.

### ► L'école passe au numérique

Chaque classe va être équipée d'un vidéoprojecteur et d'une tablette. Un lot de tablettes va aussi être acheté afin d'organiser des ateliers avec les élèves.

Par ailleurs l'école se dote aussi d'un site internet qui sera accessible à tous. Nous sommes dans la phase terminale de sa construction. Nous sommes bien conscients que ce site sera un plus pour l'école en termes de communication et de renseignements pour les familles actuelles et futures. [saintmolf-stfrancois.fr](http://saintmolf-stfrancois.fr)

### ► Des nouveaux jeux pour des récréations réussies

À la demande des élèves nous avons réfléchi aux moyens d'améliorer d'une manière plus ludique les temps de récréation. Dans un premier temps nous avons fait l'acquisition d'un baby-foot, puis le père-noël a été généreux et nous a offert une table de ping-pong pour l'extérieur. Avec une bonne organisation chacun peut y jouer et surtout les récréations riment avec décontraction. Les enfants sont très heureux d'avoir accès à ces nouvelles occupations.



### Petit billet d'humeur concernant la sécurité routière

La rue de la roche blanche a fait l'objet de travaux de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite sur le cheminement de l'école. Lors du conseil d'école de novembre 2016, une forte demande des parents d'élèves avait porté sur la sécurité des enfants face à l'incivilité des parents qui se garent jusque sur les passages piétons. Il nous a paru intéressant de réaliser ces travaux avec un vrai trottoir pour protéger les enfants. Hélas, nous avons pu constater avec effarement qu'avant même la fin des travaux quasiment l'ensemble de ce cheminement s'est trouvé colonisé par des véhicules de parents à chaque entrée et sortie des classes... Avec des dizaines de places de stationnement à moins de 50 mètres de l'entrée de l'école!

Voilà le constat navrant. Merci aux parents automobilistes de respecter les autres, d'apprendre à marcher quelques mètres pour accompagner leurs enfants. Tout sera fait pour que nos enfants puissent emprunter ce cheminement mais nous espérons pouvoir compter sur le civisme de chacun pour que nous puissions vivre ensemble et respecter la vie de nos enfants.

Marc BREHAT adjoint en charge du cadre de vie

## Au lycée Kerguéneq, l'équipe éducative vit la pédagogie de projet au quotidien

Voici près de 65 ans que le lycée Kerguéneq est né, grâce la volonté des Sœurs de Saint-Gildas. Leur objectif : participer à la formation des jeunes du territoire de la Presqu'île Guérandaise. Bien sûr, en 65 ans, les formes ont changé bien des fois, et de centre ménager à lycée l'équipe éducative a su s'adapter. Mais quelle que soit l'époque, la préoccupation majeure mise en avant a toujours été la réussite de l'élève et son insertion dans la vie active.

L'enseignement agricole a toujours été promoteur de solutions pédagogiques innovantes, et le lycée Kerguéneq est un bel exemple de cette « tradition », pour le plus grand bénéfice des élèves. C'est donc une pédagogie de la réussite qui est mis en œuvre sur le lycée. Le dispositif « Parcours Pour la Réussite » (PPR) en est peut-être l'élément le plus significatif. Il permet de proposer à des élèves, quelle que soit leur classe, mais qui présentent certaines difficultés dans le suivi de leur scolarité, des activités non-scolaires propres à leur redonner confiance et estime de soi, maîtrise de sa parole et de ses gestes, et une paix intérieure favorable à l'apprentissage en général. Il faut souligner que ce projet est soutenu par l'Europe à travers le Fonds Social Européen (FSE).

À côté du PPR, les projets concrets proposés aux élèves sont nombreux et riches. Nombre de ces projets sont tournés vers le

milieu professionnel, permettant aux élèves des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, par exemple, de construire et d'affiner leur projet personnel et professionnel. Pour les élèves scolarisés en CAP « Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural » (SAPVER) ou en Bac Pro « Services Aux Personnes et Aux Territoires » (SAPAT), les très nombreuses et étroites relations avec les différents milieux professionnels concernés leur permettent d'entrer en douceur dans le monde professionnel, en découvrant progressivement l'intérêt, mais aussi les contraintes, des métiers qu'ils se préparent à exercer. Autre élément caractéristique de l'enseignement agricole : l'Éducation Socio-Culturelle (ESC). C'est le domaine de prédilection pour mettre en œuvre des projets, qu'ils soient d'ordre culturel, on peut citer le slam, le théâtre, la danse, entre autres activités pratiquées avec les élèves, qu'ils soient plus à caractère social comme par exemple les interventions auprès de personnes âgées ou des jeunes enfants.

Quand nos élèves vont entrer dans la vie active, qu'ils exercent leurs compétences dans le secteur de la vente, de l'accueil, du paramédical, de la petite enfance, de la personne âgée, nous souhaitons leur avoir transmis, en plus des compétences nécessaires au bon exercice de leur métier, des valeurs d'engagement, de solidarité et de rigueur.



## Enfance/Jeunesse

### Convention de participation au RASED

#### CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

À la demande de l'Éducation nationale, les subventions attribuées par les communes pour le bon fonctionnement du Rased ont été uniformisées sur l'ensemble du territoire de la nouvelle circonscription de Guérande - Missillac. Le conseil municipal a validé un montant forfaitaire de 1,65 € de participation annuelle de la commune par élève de l'école primaire publique (soit une subvention à la charge de la commune de l'ordre de 317 € par an).



### Accompagnement scolaire personnalisé

Mis en œuvre par les bénévoles de la commune et du Secours Catholique, avec le soutien de la municipalité de Saint-Molf, ce service gratuit au profit des collégiens est proposé :

- Tous les mardis de 17 h 30 à 18 h 30
- Au centre culturel - 6 rue de la Duchesse Anne à Saint-Molf
- Renseignements au 06 82 64 95 02 ou 06 23 57 05 73

## Intergénérationnel

### Un spectacle pour tous les âges !

Cette année encore la 9<sup>e</sup> édition du spectacle intergénérationnel de la semaine bleue a été un franc succès tant pour la première représentation qui s'est déroulée le 14 décembre, que pour la deuxième le 14 janvier à la salle Artymès à Mesquer.

Dans un esprit de sympathie et de convivialité 25 jeunes et 25 adultes sont montés sur scène pour offrir à 800 spectateurs un

spectacle dédié aux supers héros.

Ce spectacle intergénérationnel et intercommunal combiné de danse, play back et mise en scène a ravi le plus grand nombre.

Vivement l'année prochaine !

Vous souhaitez participer au spectacle ? Contactez Najib au service enfance jeunesse : 02 40 62 58 43.





## Bienvenue à...

25/09/2016 Sean JUHEL  
 27/09/2016 Aédan LANOË  
 26/10/2016 Margot LIONNARD DUGAST  
 10/11/2016 Juliette DEPAMPOUR TROFFIGUE  
 10/11/2016 Lisa BIBARD  
 06/12/2016 Lison HARNAY FRERET  
 12/12/2016 Liam ANEZO  
 14/12/2016 Sacha MINAUD  
 21/12/2016 Emmy DENAIRE  
 16/01/2017 Alexis TOBIE  
 22/01/2017 Louis-Alexis GALLET  
 23/01/2017 Paul BLAY  
 02/02/2017 Ewenn LALANDE



## Tous nos vœux de bonheur à...

22/10/2016 Sophie BELLEFOND et Marion LECOESTER  
 10/12/2016 Gwendoline THOMAS et Jocelyn LEGER



## Ils nous ont quittés...

29/11/2016 Claude GOALEC - 84 ans  
 01/10/2016 Gérard ETIENNE - 65 ans  
 07/01/2017 Marie-Annick GUYOT épouse CHENEAU - 80 ans  
 09/01/2017 Cécile BERCEGEAY épouse HERRUEL - 94 ans  
 15/01/2017 Paul BROSSEAU - 89 ans  
 08/03/2017 Joseph ORIA - 77 ans

## Etat civil bilan 2016

**Naissances: 30 - 19 filles et 11 garçons**  
**Mariages: 6**  
**Décès: 18**

**Pharmacie de garde: 3237**  
**Police secours: 17**  
**Sapeurs-pompiers: 18**  
**Samu: 15**  
**Appel d'urgence Européen: 112**  
**Personne sourdes ou malentendantes: 114**

## Le nouveau compteur électrique Linky

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, ERDF-Enedis a lancé le déploiement national du nouveau compteur électrique "Linky" (capable de communiquer avec le gestionnaire de réseau: il peut recevoir et envoyer des informations à distance). L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers d'ici 2021. **Pour Saint-Molf, le remplacement des anciens compteurs est prévu entre juillet et décembre 2020.**



Toutefois, dans le cadre de nouveaux raccordements ou de prestations réalisées chez les clients, ERDF-Enedis est d'ores et déjà amenée à remplacer des compteurs électriques (compteur défectueux, changement de tarif...) avec des compteurs Linky. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les logements neufs sont équipés d'un compteur Linky.

Attention: des installateurs privés démarchent dès maintenant les clients par téléphone principalement afin de solliciter des RDV pour la mise aux normes de leurs installations dans le cadre de la pose des nouveaux compteurs Linky. Ces sociétés ne sont pas mandatées par ERDF - Enedis. Il s'agit d'une démarche commerciale. ERDF-Enedis attire l'attention des clients sur le fait qu'aucune mise aux normes des installations n'est obligatoire pour l'installation du compteur Linky. Aucun frais d'installation ne sera facturé au client, aucun démarchage et aucune offre de service ne seront proposés lors de cette installation.

### En savoir plus:

site internet spécifique avec possibilité de poser une question en ligne <https://espace-client.erdff.fr/accueil-linky>  
 ligne téléphonique dédiée aux questions sur les nouveaux compteurs Linky: le **0800 054 659**  
 (appel gratuit - du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 00)

## Cap Info Habitat: prenez rendez-vous!

**Amélioration de l'habitat: des aides à la mesure de vos moyens.**

### Pour quoi?

Des conseils sur les économies d'énergie, l'assainissement non collectif, le maintien à domicile, le logement dégradé, et des informations sur les aides financières possibles

### Où et quand?

M<sup>me</sup> Leroux-Chevillard reçoit désormais uniquement sur RDV, dans les locaux de Cap Atlantique à Guérande ou en mairie de Saint-Molf pour les personnes qui ne pourraient pas se déplacer

**Contact: Tél. 02 51 75 77 95**  
[catherine.leroux@cap-atlantique.fr](mailto:catherine.leroux@cap-atlantique.fr)

## Du changement pour les demandes de cartes d'identité



La réforme nationale initiée dans le plan « préfectures nouvelle génération » modifie considérablement le rôle que tiennent les communes dans la délivrance des titres d'identité. Alors que précédemment l'ensemble des communes pouvait recueillir les demandes de cartes nationales d'identité, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 seules celles dotées d'un dispositif de recueil sécurisé des empreintes digitales peuvent désormais le faire.

La commune la plus proche pour obtenir ou renouveler sa carte d'identité est désormais Guérande, comme pour les passeports. En dehors de notre canton, les communes de La Baule, Saint-Nazaire ou encore Pont-Château sont également équipées. À noter: il n'y a plus d'obligation de se rendre dans une mairie de son département de résidence pour faire ou renouveler un titre d'identité.

Ces nouvelles modalités doivent permettre de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site [predemande.cni.ants.gouv.fr](http://predemande.cni.ants.gouv.fr).

**Les formulaires papier peuvent toujours être retirés en mairie de Saint-Molf:** les agents d'accueil restent en mesure de renseigner et d'accompagner les mendulphins dans leurs démarches.

*Les élus de Saint-Molf restent très attentifs aux conséquences de cette réforme (sur laquelle ils n'ont pas été consultés) notamment pour les mendulphins les plus éloignés du numérique. Une collaboration avec la ville de Guérande a été engagée afin d'assurer le meilleur service possible à l'ensemble des administrés.*

### À retenir: 4 étapes pour effectuer une demande de carte nationale d'identité

- soit je fais ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone et je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué;  
- soit je complète un formulaire papier à retirer en mairie.
- Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes (il est fortement conseillé d'appeler la mairie concernée avant de vous y rendre pour connaître les modalités d'accueil et éviter ainsi une attente trop longue)
- Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie équipée pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

## Prévention routière: le territoire se mobilise

Le port du casque à vélo est désormais obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.

Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer du vélo, montrez l'exemple!

**Le casque: une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute.** Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %.

**La responsabilité de l'adulte est engagée:** en cas de non-respect de cette obligation, les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende de 135 €.

À PARTIR DU 22 MARS 2017

À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ SERA OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS



### Mineurs voyageant à l'étranger sans leurs parents: autorisation de sortie du territoire obligatoire

Tout mineur voyageant à l'étranger sans ses parents doit être porteur d'une autorisation de sortie du territoire. L'utilisation du passeport seul ne sera plus considérée comme suffisante.

Le mineur devra désormais être muni:

- de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport);
- de l'original du formulaire d'autorisation de sortie du territoire signée par le titulaire de l'autorité parentale;
- de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans un contexte international marqué par des départs de Français, dont certains mineurs, vers des zones de conflits. Il vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

**Aucun enregistrement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.**

Un titulaire de l'autorité parentale doit renseigner et signer le formulaire d'autorisation de sortie du territoire (CERFA n° 15646\*01), accessible sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>.

**Le formulaire peut être délivré à l'accueil de la mairie.**

## Bienvenue aux nouveaux commerçants et artisans



**RENAULT**

Mécanique  
Carrosserie  
Peinture  
Toutes marques  
Dépannage 24h/24

**GARAGE AUMON ANTOINE**

Impasse du Breniguen  
PA du Mès  
44350 SAINT MOLF

**02 40 62 51 75**  
ggaumon@orange.fr

**Energ et Sens**  
Masso-relaxation et soins énergétiques

Valérie Daële  
relaxologue et énergéticienne

11 rue de l'Abbé Biré  
44350 Saint-Molf

06 79 67 79 64  
www.energetsens.fr



**Les Filets Bleus**

Presse - Loto - Papeterie - Piles - Photocopies  
Espace Librairie - Cartes postales - Cadeaux

1 rue du Mès • 44350 Saint-Molf  
**Tél. 02 40 62 54 81** • les-filets-bleus@orange.fr

Ouvert tous les jours  
de 7h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

Fermé le mardi et le dimanche après-midi

**Le Jardin de Virginie**  
Virginie Vieval

**Artisan Fleuriste**

02 51 16 91 52      3 rue de la Duchesse Anne  
44 350 Saint-Molf

## Informations à l'attention des artisans et des commerçants mendulphins

### ► Vos infos sur le site internet de la mairie [www.mairie-saint-molf.fr](http://www.mairie-saint-molf.fr)

Vous êtes invités à prendre connaissance des informations contenues dans la rubrique: - LA COMMUNE - > LES ARTISANS ET COMMERCANTS, pour la compléter si besoin et y apporter toute correction nécessaire. Rappel: cette rubrique n'est pas exhaustive et est tributaire des informations que vous transmettez en mairie.

### ► Un emplacement dédié dans le bulletin municipal

À partir du prochain bulletin municipal (automne 2017), la commission Communication vous propose de relayer auprès de la population les nouveautés ou changements au sein de votre entreprise (modifications d'horaires, de coordonnées, événements particuliers, etc.).

Contact: [communication@saintmolf.fr](mailto:communication@saintmolf.fr) ou 02 40 62 5077

## Commerce ambulant - marché hebdomadaire

Les commerçants du marché vous accueillent toute l'année devant la mairie **le mardi matin de 8h00 à 13h00.**

**Le mardi soir** sur la place de l'église, retrouvez **Pizza Zaza.**

**Marchés supplémentaires ce printemps! les lundis 17 avril (Pâques), 1<sup>er</sup> mai et 8 mai.**

## Les dates à retenir

### AVRIL

► **22 avril**  
 • **Soirée Karaoké avec repas**  
 à partir de 20h00, salle de la Roche Blanche  
 organisé par le comité des fêtes  
 réservation à l'office de tourisme à partir du  
 3 avril

► **23 avril et 7 mai**  
 • **Élection présidentielle**  
 ouverture des bureaux de vote  
 8h00 - 19h00 exceptionnellement

### MAI

► **13 mai • Loto**  
 salle des sports à partir de 18h00  
 organisé par les Amitiés Mendulphines,  
 le comité des fêtes et l'US St Molf Football

► **14 mai • Vide grenier**  
 en centre bourg de 8h00 à 18h00  
 bar et restauration sur place  
 inscriptions en mairie les lundis et mercredis  
 uniquement au 02 40 62 50 77  
 organisé par l'ACCA Saint-Molf

► **20 mai • Journée citoyenne**  
 1<sup>er</sup> temps organisé par la municipalité  
 voir article en page 13  
 informations en mairie au 02 40 62 58 77

### JUIN

► **10 juin • Tournoi de pétanque**  
 rendez-vous stade Pont des Belles Filles  
 renseignements et inscriptions au  
 06 78 19 88 16

► **11 et 18 juin • Élections législatives**  
 ouverture des bureaux de vote  
 8h00-18h00

► **18 et 24 juin • Fêtes des écoles**  
 au Bois Pierrot  
 le 18 juin école Saint François  
 le 24 juin école de la Roche Blanche

► **23 juin • Tiercé playback**  
 au centre culturel à 19h30  
 organisé par les jeunes  
 entrée gratuite

### JUILLET

► **7 juillet • Don du Sang**  
 au centre culturel de 16h00 à 19h30  
 organisé par l'association guérandaise pour  
 le don de sang bénévole

► **8 juillet au 20 août**  
 • **Expos d'art 2017**  
 chapelle Saint-Germain  
 3 sessions d'art (peinture/photographie/  
 sculpture)

► **8 juillet • Feux de Saint Jean**  
 à partir de 19h00 au Bois Pierrot, retraite  
 aux flambeaux à la tombée de la nuit  
 repas traditionnel jarret grillé  
 animation concert

► **29 juillet • Sardinade**  
 devant la mairie à partir de 20h00 pour  
 une soirée sardines grillées animée par  
 « Stéatrice », groupe Folk Rock  
 organisé par le Comité des fêtes

### AOÛT

► **20 août**  
 • **Fête des Battages**  
 au Bois Pierrot  
 vide grenier à partir de 9h00  
 animations diverses tout au long de la journée  
 feu d'artifice en fin de soirée  
 inscriptions au vide grenier en mairie  
 les lundis et mercredis uniquement au  
 02 40 62 50 77  
 organisé par l'association Fête des Battages

► **26 et 27 août**  
 • **Rassemblement de motos américaines**  
 au Bois Pierrot à partir de 10h00  
 bar et restauration sur place  
 organisé par les West Coast Brothers

► **28 août au 9 septembre**  
 • **Exposition photos**  
 mairie salle du conseil municipal  
 Club photo de Guérande

### SEPTEMBRE

► **3 septembre**  
 • **Forum des associations**  
 Bienvenue aux nouveaux arrivants  
 Salle de la Roche Blanche  
 de 9h00 à 13h00  
 Nouveaux arrivants voir en page 32

► **10 septembre**  
 • **Fête du Parc de Brière**  
 au Bois Pierrot de 11h00 à 18h00  
 sorties nature (dès 8h00), spectacles,  
 animations, découvertes des produits et  
 savoir-faire. Des rencontres inédites, gratuites  
 et accessibles à toutes et tous.

► **11 au 23 septembre**  
 • **Exposition Peinture/Vitraux d'art  
 et Sculpture sur verre**  
 chapelle Saint-Germain  
 RAYMAR peintre et Françoise NAUD maître  
 verrier

► **16 septembre • Journée citoyenne**  
 2<sup>e</sup> temps  
 lutte contre le baccharis  
 voir article en page 19

### NOVEMBRE

► **19 novembre • Vide grenier**  
 organisé par Saint Molf Basket  
 65 emplacements couverts de 3 m x 2 m  
 de 9h00 à 18h00  
 salle des Sports  
 Renseignements au 02 51 76 14 04

### DÉCEMBRE

► **2 et 3 décembre • Marché de Noël**  
 organisé par l'association Noël en Fête  
 Les 2 et 3 décembre, de 10h00 à 19h00,  
 salle des Sports de la Roche Blanche  
 présence de 50 exposants en tout genre,  
 animations diverses, tombola gratuite, et  
 visite du Père Noël  
 Renseignements à Noël en Fête par mail à  
 contactnoelenfete@gmail.com.

## Mémento

### Services municipaux

#### Mairie

1 rue des Épis - 44350 Saint-Molf  
Tél. 02 40 62 50 77 - Fax : 02 40 62 50 77 - accueil@saintmolf.fr  
Lundi et vendredi : 9 h 00-12 h 00/13 h 30-18 h 00 ;  
Mardi, mercredi et jeudi : 9 h 00-12 h 00/13 h 30-16 h 00 ;  
samedi 10 h 00-12 h 00 (uniquement état civil et formalités administratives)  
www.mairie-saint-molf.fr

#### Agence postale - en Mairie

1 rue des Épis - 02 40 62 51 28  
Du lundi au vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00,  
samedi : 10 h 00 à 12 h 00 - levée du courrier : 14 h 45 du lundi  
au vendredi et 12 h 00 le samedi.

#### Office de Tourisme - en Mairie

1 rue des Épis - 02 40 62 58 99  
Du 3 au 21 avril du lundi au vendredi,  
9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00  
Du 3 juillet au 2 septembre du lundi au samedi midi  
9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 30 à 18 h 00  
Du 3 au 16 septembre du lundi au vendredi,  
9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00  
contact@saint-molf.fr  
www.saint-molf.fr • www.labaule-guerande.com

#### Restaurant scolaire

Salle de la Roche Blanche - rue de la Roche Blanche  
02 40 62 54 10 - enfance@saintmolf.fr

#### La Récré Multicolore (Service Enfance Jeunesse)

rue de la Roche Blanche - 02 40 62 58 43 - enfance@saintmolf.fr

#### La Salorge des Doudous (micro-crèche)

7, rue du Vesselais - 02 40 01 58 39 - creche@saintmolf.fr

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30

#### RAM (Relais d'Assistants Maternelles)

Maison de l'enfance à la Turballe - 02 40 11 82 81  
Permanences à Saint-Molf à la Récré Multicolore - 06 72 09 69 48

#### Bibliothèque pour Tous - rue de Kernoza - 02 40 62 59 70

Ouverture : mercredi, samedi et dimanche de 10 h 30 à 12 h 30

### Services publics

#### Gendarmerie

2 rue Roger Camaret - Guérande - 02 40 24 90 42 ou 17

#### Trésor Public

9, rue Honoré de Balzac - Guérande - 02 40 24 90 90

#### Communauté d'agglomération CAP Atlantique

3 av. des Noëllles - La Baule - 02 51 75 06 80 - www.cap-atlantique.fr

#### Sous-Préfecture - 1 rue V. Auriol - Saint-Nazaire - 02 40 00 72 72

#### Pôle emploi - 3 bis rue des Noëllles - La Baule

Tél. Candidats : 3949 et Tél. Employeurs : 3995

#### Mission locale - 2, rue Louis Léon - Guérande - 02 40 42 96 76

#### Déchetterie - l'Arche Chaussin - Piriac-sur-Mer - 02 40 23 60 09

Du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

#### Refuge pour animaux - Kerdino - Guérande - 02 40 53 08 21

#### Transports collectifs Lila Presqu'Île

02 40 620 620 ou 02 40 62 32 33

### Établissements scolaires

#### École de la Roche Blanche

rue de la Roche Blanche - 02 40 62 59 69

#### École Saint François - 3, rue du Pays Blanc - 02 40 62 58 95

#### Lycée Professionnel Privé Kerguéneq - 02 40 24 91 55

### Culte

#### Paroisse Sainte Anne du Pays Blanc

Presbytère 21 rue du Maréchal Leclerc à La Turballe  
02 40 23 30 32

### Santé/Social

#### Repas à domicile - Prest Alliance 02 40 00 14 15

#### Assistances sociales et PMI - Consultation des nourrissons

Centre Médico Social 20 Fbg Saint Michel - Guérande -

02 40 24 92 35

#### Centre Hospitalier

11 boulevard Georges Charpak - Saint Nazaire - 02 72 27 80 00

#### Centre anti poison - 02 41 48 21 21

#### CAPS (Centre d'Accueil et de Permanence de Soins)

Appeler le 15 avant de vous rendre au CAPS ! se situe dans  
l'enceinte de l'hôpital local Intercommunal de la Presqu'Île

avenue Pierre de la Bouexière à Guérande

#### CPAM (assurance maladie)

Tél. 3646 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30)

Une seule adresse postale : CPAM de Loire Atlantique

9, rue Gaëtan Rondeau - 44958 Nantes Cedex 9 - www.ameli.fr

#### CARSAT (Assurance retraite) - Tél. 3960 Fax 02 72 20 60 29

#### CAF - 1 impasse Anne de Bretagne - Guérande - 02 40 15 67 90

#### CLIC éclair'age - 02 40 62 64 64

26 bis faubourg Saint Michel - Guérande - www.cliceclairage.com  
vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 (sur rendez-  
vous l'après-midi). Fermé au public le mardi après-midi

#### Pharmacie - 02 40 62 51 00 - 31 rue de la Duchesse Anne

#### Kinésithérapeutes :

J. PERRET - 02 44 07 74 01 - 22 rue de la Duchesse Anne

#### Ostéopathe : M. BOURDEAUT - 02 40 60 26 38

ou port. 06 11 66 37 33 - sur rdv - 11 place de l'Abbé Biré

#### Psychologue : H. GAUCHET-ENGELEN - Pend'hué

02 40 70 30 36 ou 06 22 94 11 54

#### Cabinet vétérinaire de l'Océan

02 51 76 92 84 - 25, rue de l'Océan

### Maison Médicale : rue de la Duchesse Anne

#### Médecins : T. GUIHARD et J.-M. CHERIAUX - Tél. 02 40 62 52 52

#### Dentistes : T. LERICHE et U. BIEWER - Tél. 02 40 62 55 04

#### Kinésithérapeute : G. MIERMONT - Tél. 02 40 62 51 51

#### Infirmières :

S. TRACOU, M. LEGRAND et D. PABOEUF - Tél. 02 40 62 58 06

#### Orthophoniste : M.-L. LANÇON - Tél. 02 51 10 28 99

#### Podologue pédicure : M. BEILVERT - Tél. 06 98 06 79 73 sur rdv

#### Nutritionniste/Diététicienne :

Magali GAUDICHON - Tél. 06 71 63 43 29

**Ghislaine Guy**  
Écrivain

UN POTAGER  
DE DÉCOUVERTE

Le Landor  
44350 St Molf  
06.12.79.39.56

VENTE SUR PLACE TOUTE L'ANNÉE  
ET TOUS LES JOURS

DE 11H À 12H30 ET DE 15H À 19H  
Y COMPRIS LE DIMANCHE MATIN

- Légumes oubliés,  
cultivés de façon naturelle
- Livre de recettes de légumes,  
écrit par moi-même en vente ici
- Conseils culinaires



**DOMINELEC**

DOMotique  
INformatique  
ELECtricité générale

Hugo Morice 06 74 14 16 22  
Co-gérant

contact@dominelec.com  
44350 SAINT-MOLF

www.dominelec.com



**ARCHIBAL TERRASSEMENT** SARL

tous travaux de terrassement

archibalterrassement@hotmail.fr

Spécialiste aménagement et mouvement de terrain  
Défrichage - Dessouchage - Démolition  
Création d'allées - Enrobé à chaud - Préparation piscine  
Vente et livraison de terre végétale - Remblais

**Tél. 06 81 44 71 64**  
GUÉRANDE • LA BAULE • SAINT-NAZAIRE



N°siret  
3  
8  
2  
3  
8  
4  
3  
0  
0  
0  
2  
0

**Jean-Louis BERTHE**

**PEINTURE**  
DÉCORATION - PAPIERS PEINTS  
RAVALEMENT - REVÊTEMENTS  
Sols et murs

1, Théléac - 44350 SAINT MOLF  
@ j-l.berthe@orange.fr 02 40 62 52 65



**Gérald DAUCE**  
Plomberie • Chauffage

Impasse du Bréniguen  
Parc d'activité du Mès  
44350 SAINT-MOLF

**Tél. 02 28 55 91 25**

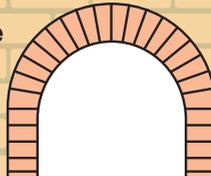


Entreprise de maçonnerie  
**Michel Berthe**

Artisan  
NEUF et RÉNOVATION  
06 49 08 88 95

9 rue du Calvaire  
ASSÉRAC  
02 40 01 70 13

20 Théléac  
SAINT-MOLF  
02 40 62 56 16



Le Jardin de Virginie  
Virginie Vieval

Artisan Fleuriste

02 51 16 91 52

3 rue de la Duchesse Anne  
44 350 Saint-Molf

Le Sel de  
Guérande



La salorge de Rostu

Nicolas Arnould et Ursula Weiss  
Pen d'hué · F 44350 Saint Molf

arnould.weiss@free.fr

http://arnould.weiss.free.fr



CONTROLE CERTISYS



**TERRASSEMENTS**



**Bernard BICHON**

La Vallée de Bel-Air  
44350 SAINT-MOLF

**02 40 62 51 54**

AUTO-ECOLE  
**POINT CONDUITE**



Frédéric TRIBOTÉ

Formation traditionnelle

Permis AM - Permis moto - Conduite supervisée

**02 40 42 16 07 - 06 32 09 50 87**

point.conduite@orange.fr

27 rue de l'Océan - 44350 Saint-Molf

LE PERMIS  
A UN EURO  
PAR JOUR

Couverture - Zinguerie  
Panneaux photovoltaïques  
Bardage : Neuf et restauration

**SARL DENAIRE**



P. A. du MES - 10, imp. du Breniguen - 44350 SAINT-MOLF

Tél. : **02 40 62 53 07** - Port. : 06 85 50 81 38

sardenairejeanclaude@wanadoo.fr



35 rue de la Duchesse Anne - 44350 Saint-Molf

**02 40 61 67 21**

www.reveimmobilier.com reveimmobilier@orange.fr

**AMISSE Alain · PAYSAGE**

2, rue de Quifistre  
Boulay  
44350 SAINT-MOLF

Tél. 02 40 62 53 11  
Port. 06 98 14 45 54

alain.amisse@free.fr

Création et entretien  
de jardin

Elagage · Abattage  
Clôtures · Dallage

**G**  
**GAUTREAU**

Maison fondée en 1908

**CHARCUTERIE TRAITEUR  
BOUCHERIE**

**SAINT-MOLF · LE CROISIC · GUÉRANDe**